

**REUNION du COMITE SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS
DE L'OISE (SMTCO)**

**DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 5 JUIN 2019**

	<u>Numéros des délibérations</u>
- approbation procès-verbal de la séance précédente du 5 février 2019	<i>approuvé</i>
• renouvellement partiel du Comité syndical (remplacement d'un délégué suppléant du Conseil régional)	CS SMTCO 06/05 - 1
• compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2018	CS SMTCO 06/05 - 2
• affectation du résultat de l'exercice 2018	CS SMTCO 06/05 - 3
• budget supplémentaire n°1-2019	CS SMTCO 06/05 - 4
• attribution de subventions 2019 et reports	CS SMTCO 06/05 - 5
• affaires de personnels	CS SMTCO 06/05 - 6

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **5 juin 2019**,

Le **Comité syndical** dûment convoqué par son Président par lettre en date du 20 mai 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Gérard WEYN, M. Pierre DESLIENS, M. Christian VAN PARYS, M. Guy LAFOREST, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Lionel GUIBON, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Frédéric TANGUY
- M. Gérard DECORDE : pouvoir de Mme Martine BORGGOO
- M. Gérard WEYN : pouvoir de Remy RUFFAULT
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Christian VAN PARYS : pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Thierry BALLINER
- M. Lionel GUIBON : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Jean-Marie LAVOISIER suppléant de M. Philippe MARINI et porteur du pouvoir de M. Nicolas LEDAY
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER

Suppléants présents :

- M. Jean-Marie NIGAY
- M. Joseph KARST

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Martine BORGGOO, Mme Caroline CAYEUX, M. Jacques DORIDAM, M. Robert CHRISTIAENS, M. Remy RUFFAULT, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Nicolas LEDAY, M. Frédéric TANGUY, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Jean-Noël GURDALA, M. Thierry BALLINER.

Secrétaire de séance désigné : M. Pierre DESLIENS

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-3 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2019 06/05- 1 relatif au :

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU COMITE SYNDICAL (remplacement d'un délégué suppléant du Conseil Régional)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte,

ADOpte à l'unanimité, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** au renouvellement partiel du comité syndical résultant de la désignation (délibération CR HDF du 05/02/2019) de Mme Audrey HAVEZ, suppléante, en remplacement de M. Jean-Marc BRANCHE, suppléant ; le comité syndical est désormais composé comme suit :

	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants respectifs</i>
<u>Conseil départemental de l'Oise</u>	Alain LETELLIER Martine BORGEO Gérard DECORDE Gérard AUGER	Gilles SELLIER Jean DESESSART Charles LOCQUET Ilham ALET
<u>Conseil régional des Hauts de France</u>	Anne-Sophie FONTAINE Manoëlle MARTIN Daniel LECA Claire MARAIS-BEUIL	Didier RUMEAU Jean CAUWEL Samira HERIZI Audrey HAVEZ
<u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u>	Caroline CAYEUX Jacques DORIDAM Robert CHRISTIAENS	Franck PIA Christian SADOWSKI Jean-François DUFOUR
<u>Agglomération Creil Sud Oise</u>	Gérard WEYN Frédéric TANGUY Rémy RUFFAULT	Jean-Baptiste RIEUNIER Didier ROSIER Evelyne BLANQUET
<u>Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne</u>	Philippe MARINI Michel ARNOULD Nicolas LEDAY	Jean-Marie LAVOISIER Jean-Noël GUESNIER Laurent PORTEBOIS
<u>Communauté de Communes Thelloise</u>	Pierre DESLIENS Christian VAN PARYS Guy LAFOREST	Michel LE TALLEC Jean-Marie NIGAY Joseph KARST
<u>Communauté de Communes du Clermontois</u>	Jean-Claude PELLERIN	Pascal DIZENGREMEL
<u>Communauté de Communes des Sablons</u>	Denis VANHOUTTE	Gérard LIPPENS
<u>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées</u>	Lionel GUIBON	Georges FIEVEZ
<u>Commune de Crépy-en-Valois</u>	Bruno FORTIER	Michel SPEMENT
<u>Commune de Senlis</u>	Daniel GUEDRAS	Philippe GUALDO
<u>Commune de Noyon</u>	Xavier ROBICHE	Patrick DURVICO
<u>Commune de Pont-Sainte-Maxence</u>	Arnaud DUMONTIER	Michel ROBY
<u>Commune de Chantilly</u>	Stéphane DESEINE	Michel TRIAIL

Commune de Lamorlaye


Jean-Noël GURDALA

Commune de Liancourt

Thierry BALLINER

Anne THELOT

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019
ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_1-DE
Jean-Marc FACQ



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **5 juin 2019**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 20 mai 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Gérard WEYN, M. Pierre DESLIENS, M. Christian VAN PARYS, M. Guy LAFOREST, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Lionel GUIBON, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Frédéric TANGUY
- M. Gérard DECORDE : pouvoir de Mme Martine BORGEO
- M. Gérard WEYN : pouvoir de Rémy RUFFAULT
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Christian VAN PARYS : pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Thierry BALLINER
- M. Lionel GUIBON : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Jean-Marie LAVOISIER suppléant de M. Philippe MARINI et porteur du pouvoir de M. Nicolas LEDAY
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER

Suppléants présents :

- M. Jean-Marie NIGAY
- M. Joseph KARST

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Martine BORGEO, Mme Caroline CAYEUX, M. Jacques DORIDAM, M. Robert CHRISTIAENS, M. Rémy RUFFAULT, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Nicolas LEDAY, M. Frédéric TANGUY, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Jean-Noël GURDALA, M. Thierry BALLINER.

Secrétaire de séance désigné : M. Pierre DESLIENS

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2019 06/05 – 2 relatif au :

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de M. Gérard WEYN, doyen d'âge, M. Alain LETELLIER, président, s'étant retiré au moment du vote,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **ARRETE**, au vu du compte de gestion 2018 du payeur départemental, préalablement arrêté et en concordance, le compte administratif de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise qui présente, résultats cumulés des exercices antérieurs et diminués des restes à réaliser, **un excédent net de 26 345 671,71 €** dont le détail figure ci-dessous :

SECTION	DEPENSES BUDGETAIRES	RECETTES BUDGETAIRES	RESULTAT	
INVESTISSEMENT 2018	2 924 640,35 €	3 572 775,36 €	648 135,01 €	①
FONCTIONNEMENT 2018	13 782 691,33 €	13 607 801,63 €	- 174 889,70 €	②
Excédent d'investissement 2017		1 816 320,10 €	1 816 320,10 €	③
Excédent de fonctionnement 2017		35 400 249,65 €	35 400 249,65 €	④
Restes à réaliser d'investissement 2018	2 450 783,60 €		- 2 450 783,60 €	⑤
Restes à réaliser de fonctionnement 2018	8 893 359,75 €		- 8 893 359,75 €	⑥
TOTAL	28 051 475,03 €	54 397 146,74 €	26 345 671,71 €	⑦

Sont joints en Annexe le document budgétaire Compte Administratif 2018 (M14) et ses annexes, ainsi qu'une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles pour l'année 2018.

M. WEXN
 Le doyen d'âge,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Numéro SIRET : 20000603900024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SMTCO

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

A - Eléments du bilan

- | | Jointes | Sans Objet |
|--|---------|------------|
| A1 - Présentation croisée par fonction | | X |
| A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement | | X |
| A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement | | X |
| p.18 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie | X | |
| p.19 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes | X | |
| p.21 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux | X | |
| p.22 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours | X | |
| p.23 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture | X | |
| p.25 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement | X | |
| p.26 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N | X | |
| A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme | | X |
| A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes | | X |
| p.27 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements | X | |
| A4 - Etat des provisions | | X |
| A5 - Etalement des provisions | | X |
| p.28 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses | X | |
| p.29 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes | X | |
| A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement | | X |
| A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement | | X |
| A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement | | X |
| A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement | | X |
| A8 - Etat des charges transférées | | X |
| A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers | | X |
| p.30 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) | X | |
| p.31 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) | X | |
| A10.3 - Opérations liées aux cessions | | X |
| A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) | | X |
| A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) | | X |
| A11 - Etat des travaux en régie | | X |
| A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale | | X |

B - Engagements hors bilan

- | | | |
|--|---|---|
| B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement | | X |
| B1.2 - Calcul du ratio d'endettement | | X |
| B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail | | X |
| p.32 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé | X | |
| B1.5 - Etat des autres engagements donnés | | X |
| B1.6 - Etat des engagements reçus | | X |
| p.33 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions | X | |
| p.36 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents | X | |
| p.37 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents | X | |
| B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale | | X |

C - Autres éléments d'informations

- | | | |
|---|---|---|
| p.38 C1.1 - Etat du personnel | X | |
| C1.2 - Action de formation des élus | | X |
| C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier | | X |
| C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement | | X |
| C3.2 - Liste des établissements publics créés | | X |
| C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe | | X |
| C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe | | X |
| C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes | | X |
| C3.6 - Identification des flux croisés | | X |

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- | | | |
|---|---|---|
| D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes | | X |
| p.40 D2 - Arrêté et signatures | X | |

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 60414	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE SMTCO	CA 2018
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	96,71%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	1,67%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	48,81	48,81

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 782 691,33	G	13 607 801.63
	Section d'investissement	B	2 924 640.35	H	3 572 775.36
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	35 400 249.65
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 816 320.10
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			16 707 331.68		54 397 146.74
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	8 893 359.75	K	0.00
	Section d'investissement	F	2 450 783.60	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		11 344 143.35		0.00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		22 676 051.08		49 008 051.28
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		5 375 423.95		5 389 095.46
		= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		28 051 475.03		54 397 146.74
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 8 893 359,75	K 0,00
011	Charges à caractère général	423 972,90	
65	Autres charges de gestion courante	8 469 386,85	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 450 783,60	L 0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 450 783,60	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 625 000,00	2 695 046,17	0,00	423 972,90	505 980,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	830 000,00	558 674,19	0,00	0,00	271 325,81
014	Atténuations de produits	100 000,00	44 381,17	0,00	0,00	55 618,83
65	Autres charges de gestion courante	18 601 000,00	6 868 330,73	0,00	8 469 366,85	3 263 282,42
Total des dépenses de gestion courante		23 156 000,00	10 166 432,26	0,00	8 893 359,75	4 096 207,99
66	Charges financières	395 000,00	346 275,80	0,00	0,00	48 724,20
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 591 000,00	10 512 708,06	0,00	8 893 359,75	4 184 932,19
023	Virament à la section d'investissement (2)	20 709 249,65	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	3 600 000,00	3 269 983,27	0,00	0,00	330 016,73
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 309 249,65	3 269 983,27	0,00	0,00	21 039 266,38
TOTAL		47 900 249,65	13 782 691,33	0,00	8 893 359,75	25 224 198,57
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 200 000,00	13 272 909,10	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	200 000,00	227 717,68	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 400 000,00	13 500 651,78	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100 000,00	107 149,85	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 500 000,00	13 607 801,63	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 500 000,00	13 607 801,63	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		35 400 249,65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	24 246 569,75	971 220,99	2 450 783,60	20 824 565,16
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	19 568,21	0,00	49 431,79
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 330 569,75	990 789,20	2 450 783,60	20 888 996,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000,00	1 933 851,15	0,00	166 148,85
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 100 000,00	1 933 851,15	0,00	166 148,85
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		26 430 569,75	2 924 640,35	2 450 783,60	21 055 145,80
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		26 430 569,75	2 924 640,35	2 450 783,60	21 055 145,80
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	20 709 249,65	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 600 000,00	3 269 983,27	0,00	330 016,73
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 309 249,65	3 269 983,27	0,00	21 039 266,38
TOTAL		24 614 249,65	3 572 775,36	0,00	21 041 474,29
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		1 816 320,10			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 695 046,17	0,00	2 695 046,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	558 674,19	0,00	558 674,19
014	Atténuations de produits	44 381,17	0,00	44 381,17
65	Autres charges de gestion courante	6 868 330,73	0,00	6 868 330,73
66	Charges financières	346 275,80	0,00	346 275,80
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	3 269 983,27	3 269 983,27
	Dépenses de fonctionnement - Total	10 512 708,06	3 269 983,27	13 782 691,33
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	1 933 851,15	0,00	1 933 851,15
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	971 220,99	0,00	971 220,99
21	Immobilisations corporelles (6)	19 568,21	0,00	19 568,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 924 640,35	0,00	2 924 640,35
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	CA 2018
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	13 272 909,10	0,00	13 272 909,10
74	Dotations, subventions et participations	227 717,68	0,00	227 717,68
75	Autres produits de gestion courante	25,00	0,00	25,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	107 149,85	0,00	107 149,85
Recettes de fonctionnement - Total		13 607 801,63	0,00	13 607 801,63
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				35 400 249,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	302 792,09	0,00	302 792,09
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	3 269 983,27	3 269 983,27
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		302 792,09	3 269 983,27	3 572 775,36
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				1 816 320,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 625 000,00	2 695 046,17	0,00	423 972,90	505 980,93
60611	Eau et assainissement	2 000,00	226,47	0,00	0,00	1 773,53
60612	Énergie - Électricité	22 000,00	7 852,50	0,00	0,00	14 147,50
60622	Carburants	9 000,00	6 440,45	0,00	0,00	2 559,55
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	504,00	0,00	0,00	996,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	919,56	0,00	49,98	4 030,46
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	5 125,18	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	841,68	0,00	0,00	1 158,32
611	Contrats de prestations de services	3 200 000,00	2 416 237,11	0,00	405 096,00	378 666,89
6132	Locations immobilières	92 000,00	76 303,10	0,00	0,00	15 696,90
6135	Locations mobilières	17 000,00	10 763,75	0,00	0,00	6 236,25
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	6 256,60	0,00	0,00	3 743,40
61551	Matériel roulant	5 000,00	3 256,47	0,00	0,00	1 743,53
6156	Maintenance	16 000,00	15 856,37	0,00	228,92	0,00
6161	Assurance multirisques	4 000,00	529,00	0,00	0,00	3 471,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	3 192,90	0,00	0,00	2 807,10
617	Etudes et recherches	31 000,00	19 206,00	0,00	0,00	11 794,00
6182	Documentation générale et technique	11 000,00	9 110,94	0,00	0,00	1 889,06
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	1 746,40	0,00	0,00	3 753,60
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	508,80	0,00	0,00	2 491,20
6188	Autres frais divers	2 000,00	170,11	0,00	0,00	1 829,89
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	1 795,01	0,00	0,00	1 204,99
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	0,00	18 600,00	0,00
6228	Divers	6 000,00	3 139,01	0,00	0,00	2 860,99
6231	Annonces et insertions	19 000,00	21 697,12	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 062,12	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 500,00	1 970,76	0,00	0,00	2 529,24
6237	Publications	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	1 001,61	0,00	0,00	998,39
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	853,25	0,00	0,00	146,75
6256	Missions	2 000,00	1 680,93	0,00	0,00	319,07
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	4 286,11	0,00	0,00	3 713,89
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 837,36	0,00	0,00	1 162,64
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	24 000,00	16 439,20	0,00	0,00	7 560,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	15 180,86	0,00	0,00	9 819,14
62878	A d'autres organismes	40 000,00	22 292,63	0,00	0,00	17 707,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 65112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réallouer au 31/12	
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	2 076,52	0,00	0,00	923,48
63512	Taxes foncières	7 000,00	5 442,00	0,00	0,00	1 558,00
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	244,29	0,00	0,00	755,71
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	830 000,00	558 674,19	0,00	0,00	271 325,81
6218	Autre personnel extérieur	240 000,00	162 735,66	0,00	0,00	77 264,34
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	170,76	0,00	0,00	329,24
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 500,00	3 648,04	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 000,00	561,26	0,00	0,00	438,74
64111	Rémunération principale	252 000,00	156 080,19	0,00	0,00	95 919,81
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	7 000,00	5 449,83	0,00	0,00	1 550,17
64118	Autres indemnités	110 000,00	106 522,77	0,00	0,00	3 477,23
64131	Rémunérations	80 000,00	19 773,45	0,00	0,00	60 226,55
64138	Autres indemnités	20 000,00	8 606,97	0,00	0,00	11 393,03
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 000,00	32 724,48	0,00	0,00	8 275,52
6453	Cotisations aux caisses de retraite	59 500,00	51 995,35	0,00	0,00	7 504,65
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 000,00	9 810,43	0,00	0,00	1 189,57
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	295,00	0,00	0,00	705,00
6488	Autres charges	1 500,00	300,00	0,00	0,00	1 200,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	44 381,17	0,00	0,00	55 618,83
73942	Reversement sur taxe de versement de transport	100 000,00	44 381,17	0,00	0,00	55 618,83
65	Autres charges de gestion courante	18 601 000,00	6 868 330,73	0,00	8 469 386,85	3 263 282,42
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, lo	2 000,00	1 922,04	0,00	0,00	77,96
6531	Indemnités	85 000,00	63 347,82	0,00	0,00	21 652,18
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	3 571,67	0,00	0,00	1 428,33
6535	Formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	816,60	0,00	0,00	2 183,40
65732	Régions	6 000 000,00	1 629 547,64	0,00	4 185 594,34	184 858,02
65733	Départements	6 400 000,00	3 108 202,04	0,00	1 417 454,80	1 874 343,16
657348	Autres communes	1 250 000,00	505 209,47	0,00	449 889,12	294 901,41
657358	Autres groupements	4 850 000,00	1 554 805,65	0,00	2 416 448,59	878 745,76
65888	Autres	4 000,00	907,80	0,00	0,00	3 092,20
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		23 156 000,00	10 166 432,26	0,00	8 893 359,75	4 096 207,99
66	Charges financières (b)	395 000,00	346 275,80	0,00	0,00	48 724,20
6618	Intérêts des autres dettes	395 000,00	346 275,80	0,00	0,00	48 724,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		23 591 000,00	10 512 708,06	0,00	8 893 359,75	4 184 932,19
023	Virement à la section d'investissement	20 709 249,65	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	3 600 000,00	3 269 983,27	0,00	0,00	330 016,73
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	3 600 000,00	3 269 983,27	0,00	0,00	330 016,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 309 249,65	3 269 983,27	0,00	0,00	21 039 266,38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 309 249,65	3 269 983,27	0,00	0,00	21 039 266,38
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		47 900 249,65	13 782 691,33	0,00	8 893 359,75	25 224 198,57
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 676 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 200 000,00	13 272 909,10	0,00	0,00	0,00
7342	Versement de transport	12 200 000,00	13 272 909,10	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	200 000,00	227 717,68	0,00	0,00	0,00
748381	Compens. relèv. seuil personnes assujetties versement	200 000,00	227 717,68	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		12 400 000,00	13 500 651,78	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100 000,00	107 149,85	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	100 000,00	107 149,85	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 500 000,00	13 607 801,63	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 500 000,00	13 607 801,63	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		35 400 249,65				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000.00	0,00	0,00	15 000.00
2051	Concessions et droits similaires	15 000.00	0,00	0,00	15 000.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	24 246 569.75	971 220,99	2 450 783,60	20 824 565.16
204121	Régions - Biens mobiliers, matériel et études	4 766 569.75	0,00	1 165 009,20	3 601 560.55
204122	Régions - Bâtiments et installation	500 000.00	0,00	0,00	500 000.00
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 210 000.00	904 316,13	0,00	305 683.87
204132	Départements - Bâtiments et installations	500 000.00	0,00	0,00	500 000.00
2041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	700 000.00	0,00	0,00	700 000.00
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	4 335 000.00	0,00	0,00	4 335 000.00
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	1 900 000.00	66 904,86	1 285 774,40	547 320.74
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	10 335 000.00	0,00	0,00	10 335 000.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	69 000.00	19 568,21	0,00	49 431.79
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000.00	0,00	0,00	6 000.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000.00	3 769,50	0,00	6 230.50
2182	Matériel de transport	20 000.00	12 154,81	0,00	7 845.19
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000.00	3 643,90	0,00	11 356.10
2184	Mobilier	7 000.00	0,00	0,00	7 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 000.00	0,00	0,00	11 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		24 330 569.75	990 789,20	2 450 783,60	20 888 996.95
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000.00	1 933 851,15	0,00	166 148.85
1675	Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P.	2 100 000.00	1 933 851,15	0,00	166 148.85
Total des dépenses financières		2 100 000.00	1 933 851,15	0,00	166 148.85
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		26 430 569.75	2 924 640,35	2 450 783,60	21 055 145.80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0.00	0,00	0,00	0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 430 569.75	2 924 640,35	2 450 783,60	21 055 145.80
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
10222	F.C.T.V.A.	305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
Total des recettes financières		305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		305 000,00	302 792,09	0,00	2 207,91
021	Virement de la section de fonctionnement	20 709 249,65	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	3 600 000,00	3 269 983,27	0,00	330 016,73
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 060 000,00	954 708,14	0,00	105 291,86
2804132	Départements - Bâtiments et installations	500,00	167,00	0,00	333,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	66 000,00	35 919,00	0,00	30 081,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	47 000,00	26 566,00	0,00	20 434,00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	740 000,00	696 204,58	0,00	43 795,42
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	81 500,00	61 285,00	0,00	20 215,00
28051	Concessions et droits similaires	1 500,00	1 400,00	0,00	100,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	500,00	416,00	0,00	84,00
28182	Matériel de transport	10 200,00	10 056,00	0,00	144,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 590 000,00	1 479 239,74	0,00	110 760,26
28184	Mobilier	2 300,00	3 612,51	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	500,00	409,30	0,00	90,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 309 249,65	3 269 983,27	0,00	21 039 266,38
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 309 249,65	3 269 983,27	0,00	21 039 266,38
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		24 614 249,65	3 572 775,36	0,00	21 041 474,29
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		1 816 320,10			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DP 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 pouvant figurer dans le détail du chapitre D40 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	CA 2018
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9500071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					18 235 290,18									
1675 Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P. (total)					18 235 290,18									
01 PPP SISMO	SITE OISE	09/09/2010		13/12/2010	18 235 290,18 F			0.0	0.0		A	C	N	F-1
Total général					18 235 290,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(8) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(9) Indiquer la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			IC/NE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		6 642 227,36					1 933 851,15	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P. (total)		0,00		6 642 227,36					1 933 851,15	0,00	0,00	0,00
01 PPP SISMO	N	0,00		6 642 227,36			4,00 F	0,0	1 933 851,15	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 642 227,36					1 933 851,15	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
01 PPP SISMO	SITE OISE	18235 290,18	6 642 227,36	1	13,00				0,00 0		0,0	0,00	0,00	100,00 %
TOTAL F		18 235 290,18	6 642 227,36									0,00	0,00	100,00 %
TOTAL GENERAL		18 235 290,18	6 642 227,36									0,00	0,00	100,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	IV
	A2.4

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits			1					
	% de l'encours			100,00%					
	Montant en euros			6 642 227,36					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, T : trimestrielle, S : semestrielle, B : bimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV
A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

IV

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et de périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts

(1) Inscrivez les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur			17/03/2017
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Matériel informatique	3	30/05/2011
Linéaire	Mobilier	10	30/05/2011
Linéaire	Autres immobilisations (SISMO)	12	26/03/2012
Linéaire	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
Linéaire	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
Linéaire	Subv d'équipement versées : Projets d'infrastructures nationales	40	17/03/2016
Linéaire	Véhicule de service	5	17/03/2017
Linéaire	Logiciels	2	20/06/2017
Linéaire	Installation, matériel et outillage techniques	3	14/11/2017
Linéaire	Matériel de téléphonie	3	14/11/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	2 450 783,60	0,00	2 450 783,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		24 614 249.65	III 3 572 775.36
Ressources propres externes de l'année (a)		305 000.00	302 792.09
10222	Dotations, fonds divers et réserves	305 000.00	302 792.09
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		24 309 249.65	3 269 983.27
2804131	Amortissement des immobilisations	1 060 000.00	954 708.14
2804132	Amortissement des immobilisations	500.00	167.00
28041481	Amortissement des immobilisations	66 000.00	35 919.00
28041482	Amortissement des immobilisations	47 000.00	26 566.00
28041581	Amortissement des immobilisations	740 000.00	696 204.58
28041582	Amortissement des immobilisations	81 500.00	61 285.00
28051	Amortissement des immobilisations	1 500.00	1 400.00
28158	Amortissement des immobilisations	500.00	416.00
28182	Amortissement des immobilisations	10 200.00	10 056.00
28183	Amortissement des immobilisations	1 590 000.00	1 479 239.74
28184	Amortissement des immobilisations	2 300.00	3 612.51
28188	Amortissement des immobilisations	500.00	409.30
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 709 249.65	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 572 775.36	0.00	1 816 320.10	0,00	5 389 095,46

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 450 783,60
Ressources propres disponibles	IV 5 389 095,46
Solde	V = IV - II (3) + 2 938 311,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
16/02/2018	ENSEIGNES SMTCO EXTERIEURES LOCAUX DE BEAUVAIS	1 476,00	0,00	3
22/02/2018	BOITIERS DE SECURITE RESEAU INFORMATIQUE DU SMTCO (SITE CREIL /	1 680,00	0,00	3
22/02/2018	BOITIERS DE SECURITE RESEAU INFORMATIQUE DU SMTCO (SITE CREIL /	1 344,00	0,00	3
23/03/2018	SUBV 2016 WIFI SUR LIGNES CHRONO PRO RESEAU TP COROLIS	6 428,10	0,00	5
23/04/2018	SUBV 2017 RENOUVELLEMENT CARS INTERDEPARTEMENTAUX OISE	862 249,83	0,00	5
23/04/2018	SUBV 2017 ACCESSIBILITE CARS INTERDEPARTEMENTAUX	42 066,30	0,00	5
07/08/2018	VEHICULE DE SERVICE SMTCO RENAULT CLIO	12 154,81	0,00	5
17/09/2018	SUBV ACQUISITION VALIDEURS	16 814,28	0,00	5
20/09/2018	MATERIEL INFORMATIQUE - DOCK G3 HP ELITE	420,00	0,00	1
20/09/2018	SUBV ACQUISITION DE VALIDEURS	14 087,64	0,00	5
25/10/2018	SUBV 2017 ACQUISITION MINIBUS	29 574,84	0,00	5
15/11/2018	TELEPHONE DE SERVICE HONOR 9 LITE	199,90	0,00	1
12/12/2018	AGENCEMENT LOCAUX DE BEAUVAIS - STORES INTERIEURS	2 293,50	0,00	3
TOTAL GENERAL		990 789,20	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Divers							
31/12/2018	SUBV 2013 ACQUISITION BUS ARC	1 732 124,58	5	1 732 124,58	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	SUB 2013 AMENAGEMENT AIRS CO-VOITURAGE CG60	720 647,14	5	720 647,14	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	PETITS MOBILIERS LOCAUX DE BEAUVAIS	204,68	1	204,68	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	IMPRIMANTE INDIVIDUELLE BUREAU IUT CREIL	222,60	1	222,60	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	IMPRIMANTES INDIVIDUELLES BUREAU DE BEAUVAIS	379,20	1	379,20	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	REFRIGERATEUR EQUIPEMENT CUISINE LOCAUX BEAUVAIS	409,30	1	409,30	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	RACHAT AU CD60 MOBILIER LOCAUX MONTATAIRE	18,68	1	18,68	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	RACHAT AU CD60 MOBILIER LOCAUX MONTATAIRE	182,54	1	182,54	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	RACHAT AU CD60 MOBILIER LOCAUX BEAUVAIS	482,42	1	482,42	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	RACHAT AU CD60 MOBILIER LOCAUX BEAUVAIS	255,10	1	255,10	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	RACHAT AU CD60 MOBILIER LOCAUX MONTATAIRE	94,99	1	94,99	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	RACHAT AU CD60 MOBILIER LOCAUX MONTATAIRE	335,10	1	335,10	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 455 336,33					0,00

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
PPP SISMO	2010	SITE OISE	Contrat initial	35 513 701,00	24 386 569,00	144	23/03/2022
PPP SISMO	2011	SITE OISE	Avenant n° 1	4 106 199,00	2 937 697,00	130	23/03/2022
PPP SISMO	2012	SITE OISE	Avenant n° 2	1 133 285,00	679 299,00	117	23/03/2022
PPP SISMO	2013	SITE OISE	Avenant n° 3	1 225 463,00	729 297,00	101	23/03/2022
PPP SISMO	2014	SITE OISE	Avenant n° 4	514 339,00	291 688,00	94	23/03/2022
PPP SISMO	2015	SITE OISE	Avenant n° 5	132 155,00	63 577,00	82	23/03/2022
PPP SISMO	2016	SITE OISE	Avenant n° 6	307 291,00	71 157,00	72	23/03/2022
PPP SISMO	2017	SITE OISE	Avenant n° 7	324 835,00	55 903,00	60	23/03/2022
PPP SISMO	2018	SITE OISE	Avenant n° 8	528 647,00	4 916,00	45	23/03/2022

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
 (article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Régions		
REGION HAUTS-DE-FRANCE	175 000.00€	SUBV 1S2018 LRR CREPY / ROISSY
Personnes de droit public		
Régions		
REGION HAUTS-DE-FRANCE	1 150 800.00€	SUBV 2018 RENOUVELLEMENT CARS RESEAU OISE
REGION HAUTS-DE-FRANCE	33 047.73€	SUBV 2S2018 LRR GISORS / CERGY
REGION HAUTS-DE-FRANCE	175 000.00€	SUBV 2S2018 LRR CREPY / ROISSY
REGION HAUTS-DE-FRANCE	14 209.20€	SUBV 2018 MISE EN ACCESSIBILITE CARS RESEAU OISE
REGION HAUTS-DE-FRANCE	1 273 684.57€	SUBV 1S2018 TARIFICATION UNIFIEE RESEAU OISE
REGION HAUTS-DE-FRANCE	272 468.08€	SUBV 2S2018 RENFORTS OFFRE RESEAU OISE
REGION HAUTS-DE-FRANCE	126 964.26€	SUBV 2S2018 LRR BEAUVAIS / AMIENS
REGION HAUTS-DE-FRANCE	26 671.80€	SUBV 1S2018 LRR CREIL / SENLIS - LOCATION CARS
REGION HAUTS-DE-FRANCE	126 964.26€	SUBV 2S2018 LRR BEAUVAIS / AMIENS
REGION HAUTS-DE-FRANCE	33 047.73€	SUBV 1S2018 LRR GISORS / CERGY
REGION HAUTS-DE-FRANCE	1 273 684.57€	SUBV 2S2018 TARIFICATION UNIFIEE RESEAU OISE
REGION HAUTS-DE-FRANCE	272 468.08€	SUBV 1S2018 RENFORTS OFFRE RESEAU OISE
REGION HAUTS-DE-FRANCE	26 671.80€	SUBV 2S2018 LRR CREIL / SENLIS - LOCATION CARS
Départements		
DEPARTEMENT DE L OISE	708 727.40€	SUBV 2S2018 TIVA
DEPARTEMENT DE L OISE	708 727.40€	SUBV 1S2018 TIVA
Communes		
COMMUNE DE NOYON	43 821.90€	SUBV 1S2018 AMELIORATIONS RESEAU T LIB
COMMUNE DE NOYON	13 500.00€	SUBV 03/09 AU 21/12/18 DESSERTES INOVIA
COMMUNE DE NOYON	43 821.90€	SUBV 2S2018 AMELIORATIONS RESEAU T LIB
COMMUNE DE NOYON	19 250.00€	SUBV 08/01 AU 06/07/2018 DESSERTES INOVIA
COMMUNE DE CHANTILLY	14 820.58€	SUBV 2S2018 AMELIORATIONS DUC - BUS SUPPL.
COMMUNE DE CHANTILLY	14 820.58€	SUBV 1S2018 AMELIORATIONS DUC - BUS SUPPL.
COMMUNE DE CHANTILLY	2 195.33€	SUBV 2S2018 AMELIORATIONS DUC - COURSES SUPPL.
COMMUNE DE CHANTILLY	2 195.33€	SUBV 1S2018 AMELIORATIONS DUC - COURSES SUPPL.
COMMUNE DE CREPY EN VALOIS	2 850.00€	SUBV 2018 ETUDE RENOUVELLEMENT MARCHE TP
COMMUNE DE CREPY EN VALOIS	136 113.50€	SUBV 2S2018 RESEAU TP CYPRE
COMMUNE DE CREPY EN VALOIS	136 113.50€	SUBV 1S2018 RESEAU TP CYPRE
COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE	59 000.00€	SUBV 2S2018 RESEAU TP TUM
COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE	59 000.00€	SUBV 1S2018 RESEAU TP TUM
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	12 500.00€	SUBV 2S2018 DESSERTES FLEXO RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	20 238.40€	SUBV 01/03 AU 31/12/18 RESTRUCTURATION RESEAU EX PSO
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	35 000.00€	SUBV 2018 ETUDE DE RESTRUCTURATION DU RESEAU TP
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	18 750.00€	SUBV 2S2018 DESSERTES ALATA RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	31 250.00€	SUBV 1S2018 DESSERTES POLES EMPLOI & ACTIVITES RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	31 250.00€	SUBV 2S2018 DESSERTES POLES EMPLOI & ACTIVITES RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	13 750.00€	SUBV 1S2018 DESSERTES PORTE DE CREIL RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	216 666.40€	SUBV 2018 ACQUISITION BUS
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	12 500.00€	SUBV 1S2018 DESSERTES FLEXO RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	3 400.00€	SUBV 2018 REZO POUCE
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	32 500.00€	SUBV 1S2018 DESSERTES HOPITAL RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	13 750.00€	SUBV 2S2018 DESSERTES PORTE DE CREIL RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	18 750.00€	SUBV 1S2018 DESSERTES ALATA RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	3 474.80€	SUBV 01/01 AU 28/02/18 RESTRUCTURATION RESEAU EX PSO
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	32 500.00€	SUBV 2S2018 DESSERTES HOPITAL RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	90 000.00€	SUBV 1S2018 MAINTIEN GAMME TARIFAIRE RESEAU STAC
AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	90 000.00€	SUBV 2S2018 MAINTIEN GAMME TARIFAIRE RESEAU STAC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	50 558.00€	SUBV 2S2018 TCAD ALLOTIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	5 920.00€	SUBV 2S2018 DJF RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	50 558.00€	SUBV 1S2018 TCAD ALLOTIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	19 639.00€	SUBV 2S2018 VELOSTATION VELOTIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	19 639.00€	SUBV 1S2018 VELOSTATION VELOTIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	8 750.00€	SUBV 2S2018 NAVETTES HAUTS DE MARGNY RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	8 750.00€	SUBV 1S2018 NAVETTES HAUTS DE MARGNY RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	3 944.70€	SUBV 2018 ETUDE MOBILITE
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	18 132.00€	SUBV 1S2018 RENFORTS DE SERVICE - LIGNE 2 RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	5 920.00€	SUBV 1S2018 DJF RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	25 577.00€	SUBV 2S2018 LIGNES PERIURBAINES RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	25 577.00€	SUBV 1S2018 LIGNES PERIURBAINES RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	70 000.00€	SUBV 2S2018 ARC EXPRESS RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	70 000.00€	SUBV 1S2018 ARC EXPRESS RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	18 132.00€	SUBV 2S2018 RENFORTS DE SERVICE - LIGNE 2 RESEAU TIC

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	96 292.00€	SUBV 2S2018 LIGNES 1 A 5 RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	96 292.00€	SUBV 1S2018 LIGNES 1 A 5 RESEAU TIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	8 750.00€	SUBV 2018 CONSEILLER MOBILITE
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	24 044.50€	SUBV 03/09 AU 31/12/18 AMELIRATIONS RESEAU TIC
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD	30 800.00€	SUBV 01/01 AU 31/07/18 TCAD TADAM
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE	135 848.54€	SUBV 2018 TCAD PASS THELLE BUS (ANCIEN MARCHE)
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE	154 893.60€	SUBV 2018 TCAD PASS THELLE BUS (NOUVEAU MARCHE)
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	12 030.00€	SUBV 01/01 AU 31/08/18 AMELIORATIONS RESEAU COROLIS
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	168 917.75€	SUBV 1S2018 RENFORTS DE SERVICE RESEAU COROLIS
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	168 917.75€	SUBV 1S2018 RENFORTS DE SERVICE RESEAU COROLIS
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	432 440.00€	SUBV 2018 ACQUISITION BUS
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	12 000.00€	SUBV 2018 SCHEMA DE SERVICES POUR LA MOBILITE
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	12 703.00€	SUBV 2S2018 CREATION DESSERTE CENTRE PENITENTIAIRE RESEAU
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	12 703.00€	SUBV 1S2018 CREATION DESSERTE CENTRE PENITENTIAIRE RESEAU COROLIS
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	10 000.00€	SUBV 2018 VELOSTATION
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	5 400.00€	SUBV 2018 AGENCE ACCUEIL RESEAU COROLIS
COMMUNAUTE DE L AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS	4 788.60€	SUBV 01/09 AU 31/12/18 AMELIOIRATIONS RESEAU COROLIS
SITCAC	65 458.25€	SUBV 2S2018 RESEAU LE BUS
SITCAC	65 458.25€	SUBV 1S2018 RESEAU LE BUS
TOTAL GENERAL	9 540 753,04	

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
01 SISMO Invest.	17 858 696,51	376 593,25	18 235 289,75	9 659 211,72	1 931 024,21	1 933 851,15	6 642 226,89

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
I SISMO - Explo	22 200 117,86	129 979,88	22 330 097,74	13 155 114,84	2 080 278,32	2 250 036,76	6 924 946,14
01 SISMO - Fin.	3 324 654,67	22 074,22	3 346 728,90	1 875 612,39	345 362,53	346 275,80	1 124 840,71

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	5	1	6
Administrateur hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Directeur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal de 2ième classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	1	0	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ième classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		4	0	4	2	1	3
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		10	0	10	7	2	9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°94-53 du 28 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint administratif	C	ADM		0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération bruts annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

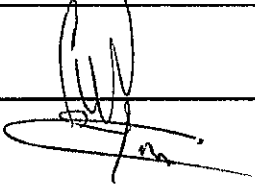
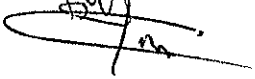
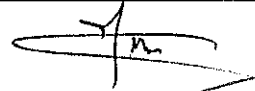


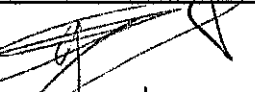




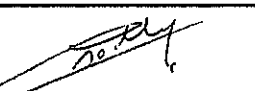

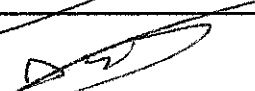

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCC

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

14. Rémy RUFFAULT - Evelyne-BLANQUET <i>pouvoir à N. WERN</i>	
15. Philippe MARINI - Jean-Marie LAVOISIER	
16. Michel ARNOULD - Jean-Noël GUESNIER	
17. Nicolas LEDAY - Laurent PORTEBOIS <i>pouvoir à N. LAVOISIER</i>	
18. Pierre DESLIENS - Michelle TALLEG	
19. Christian VAN PARYS - Jean-Marie NIGAY	
20. Guy LAFOREST - Joseph KARST	
21. Jean-Claude PELLERIN - Pascal DIZENGREMEL	
22. Denis VANHOUTTE - Gérard LIPPENS	
23. Lionel GUIBON - Georges FIEVEZ	
24. Daniel GUEDRAS - Philippe GUALDO	
25. Bruno FORTIER - Michel SPEMENT	
26. Xavier ROBICHE - Patrick DURVIGQ	
27. Arnaud DUMONTIER - Michel ROBY <i>pouvoir à N. GUEDRAS</i>	
28. Stéphane DESEINE - Michel TRIAIL <i>pouvoir à N. DESLIENS</i>	
29. Jean-Noël GURDALA - Jean-Marc FAGQ	
30. Thierry BALLINER - Anne THELOT <i>pouvoir à N. WERN</i>	

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

SLO

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTC

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_02-BF

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, Alain Letellier,

A Beauvais, le 05/06/2019

Le Président, Alain Letellier,



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Beauvais, le 05/06/2019

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 23



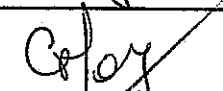
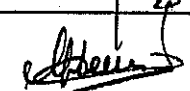
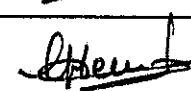

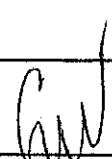

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES: Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 20/05/2019

01. TITULAIRES - SUPPLEANTS	
02. Anne-Sophie FONTAINE - Didier RUMEAU	
03. Manoëlle MARTIN - Jean CAUWEL pouvoir à N. VAN PARYS	
04. Daniel LECA - Samira HERIZI pouvoir à N. GUIBON	
05. Claire MARAIS BEUIL - Audrey HAVEZ	
06. Martine BORGEO - Jean-DESESSART pouvoir à N. DECORDE	
07. Gérard DECORDE - Charles LOGQUET	
08. Gérard AUGER - Iham ALET	
09. Caroline CAYEUX - Franck PIA	
10. Jacques DORIDAM - Christian SADOWSKI	
11. Robert CHRISTIAENS - Jean-François DUFOUR	
12. Gérard WEYN - Jean-Baptiste RIEUNIER	
13. Frédéric TANGUY - Didier ROSIER pouvoir à N. LETELLIER	

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO		CA	2018
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Certifié exécutoire par le *Bonick* compte tenu de la transmission en préfecture, le **7 JUIN 2019**, et de la publication le **7 JUIN 2019**

A. *Bonick* le **7 JUIN 2019**



Alain LETELLIER
 Président du Syndicat Mixte
 des Transports Collectifs de l'Oise

OBJET : NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les réalisations du compte administratif 2018, en concordance avec les résultats du compte de gestion, dégagent à l'identique un **excédent brut de clôture** d'un montant de **473 245,31 € (①+②)**.

Avec la reprise des résultats antérieurs, le compte administratif 2018 laisse apparaître un résultat de clôture positif de **37 689 815,06 € (①+②+③+④)**.

Sur ce résultat, il y a lieu de prendre en compte les restes à réaliser 2018 :

- en investissement : 2 450 783,60 € (⑤)
- en fonctionnement : 8 893 359,75 € (⑥)

Les résultats du compte administratif 2018 (① + ②) ajoutés aux résultats cumulés des exercices antérieurs (③ + ④) et diminués des restes à réaliser (⑤ + ⑥) laissent apparaître un **excédent net de 26 345 671,71 €** dont le détail figure ci-dessous :

SECTION	DEPENSES BUDGETAIRES	RECETTES BUDGETAIRES	RESULTAT	
INVESTISSEMENT 2018	2 924 640,35 €	3 572 775,36 €	648 135,01 €	①
FONCTIONNEMENT 2018	13 782 691,33 €	13 607 801,63 €	- 174 889,70 €	②
Excédent d'investissement 2017		1 816 320,10 €	1 816 320,10 €	③
Excédent de fonctionnement 2017		35 400 249,65 €	35 400 249,65 €	④
Restes à réaliser d'investissement 2018	2 450 783,60 €		- 2 450 783,60 €	⑤
Restes à réaliser de fonctionnement 2018	8 893 359,75 €		- 8 893 359,75 €	⑥
TOTAL	28 051 475,03 €	54 397 146,74 €	26 345 671,71 €	⑦

Note explicative de synthèse :

Au résultat, l'exercice 2018 s'est clôturé par un excédent brut de clôture de 473 245,31€ et par un excédent net cumulé de plus de 26 millions d'€ intégrant les résultats positifs antérieurs.

Je vous rappelle que cette marge de manœuvre financière que nous avons progressivement dégagée au fil des dernières années a vocation à nous permettre de répondre aux demandes d'aides financières pour les investissements et aménagements qui résulteront des 8 études de fonctionnalités de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) de CREIL, CHANTILLY, BEAUVAIS, COMPIEGNE, PONT SAINTE MAXENCE, CLERMONT, SENLIS ET CREPY-EN-VALOIS, lesquelles sont achevées ou en cours et déboucheront sur des projets opérationnels, comme c'est déjà le cas pour le PEM de Senlis.

Quant à notre recette unique, le versement transport additionnel (VTa), son rendement annuel oscille entre 12 et 13 millions d'euros environ, selon les variations de l'économie sur le territoire de l'Oise.

Cette recette a permis de poursuivre notre politique d'aides financières en investissement et en fonctionnement auprès de nos collectivités membres, en faveur du développement de l'offre de transport dans le sens de l'intermodalité des réseaux.

Ainsi, en investissement, au chap. 204, près d'un million d'€ de subventions a été versées aux membres du SMTCO, pour des actions porteuses de développement telles que la mise en œuvre de transports collectifs conformes aux normes environnementales, à l'amélioration du confort des usagers (connectivité wifi à bord) et d'accessibilité PMR.

En fonctionnement, au chap. 65 – Article 6573, c'est près de 7 millions d'euros de subventions qui ont été versées aux AOT/AOM membres du SMTCO lesquelles ont permis de maintenir, améliorer ou renforcer la politique de développement des réseaux de transports collectifs sur le territoire de l'Oise, en répondant à des exigences d'intermodalité trains/ cars/bus/ vélos/ VL/modes doux.

Notre recette (VTa) assure également au SMTCO la couverture de ses engagements financiers pluriannuels (12 ans) conclus dans le cadre du contrat de partenariat public/privé pour la fourniture et la gestion d'un système intégré des services à la mobilité (SISMO) dans l'Oise, système mutualisé d'info voyageurs et billettique lequel équipe gracieusement toutes les collectivités organisatrices de transport et de mobilité dans l'Oise, membres du SMTCO.

Par ailleurs, le compte administratif montre les résultats positifs de notre suivi rigoureux du contrôle d'exécution du contrat de partenariat (CPPP SISMO). En effet, notre contrôle technique a amené à faire supporter au partenaire privé SITE OISE, des pénalités financières pour retard et non atteinte d'objectifs de performance pour 107 150€ en 2018, lesquelles entrent en recettes (Chap. 77) dans notre budget.

A titre indicatif, depuis 2011, date de mise en service des premiers sous-systèmes des services à la mobilité dans l'Oise, les pénalités financières supportées par notre prestataire Site.Oise, ajoutées aux pertes de loyers d'exploitation non versés du fait de la mise en service tardive des sous-systèmes, s'élèvent à 1 130 655€.

* *
*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **5 juin 2019**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 20 mai 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Gérard WEYN, M. Pierre DESLIENS, M. Christian VAN PARYS, M. Guy LAFOREST, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Lionel GUIBON, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE.

Titulaires porteurs de procuration :
M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Frédéric TANGUY
M. Gérard DECORDE : pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Gérard WEYN : pouvoir de Rémy RUFFAULT
M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
M. Christian VAN PARYS : pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Thierry BALLINER
M. Lionel GUIBON : pouvoir de M. Daniel LECA
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Jean-Marie LAVOISIER suppléant de M. Philippe MARINI et porteur du pouvoir de M. Nicolas LEDAY
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER

Suppléants présents :

- M. Jean-Marie NIGAY
- M. Joseph KARST

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Martine BORGEO, Mme Caroline CAYEUX, M. Jacques DORIDAM, M. Robert CHRISTIAENS, M. Rémy RUFFAULT, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Nicolas LEDAY, M. Frédéric TANGUY, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Jean-Noël GURDALA, M. Thierry BALLINER.

Secrétaire de séance désigné : M. Pierre DESLIENS

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2019 06/05- 3 relatif au :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_3-DE

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** de l'affectation du résultat 2018 comme suit :

1. En investissement :

. D'inscrire en recette au **compte R001** (Excédent d'investissement reporté), l'excédent d'investissement cumulé, soit **2 464 455,11€**.

Aucun besoin de financement de la section n'est à prendre en compte.

2. En fonctionnement :

. De reporter à nouveau le solde de **35 225 359,95€ au compte R002** (Résultat de fonctionnement reporté) qui couvrira les restes à réaliser de la section de fonctionnement, soit 8 893 359,75€ et laissera **un disponible de 26 345 671,71€** pour le Budget supplémentaire n° 1.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **5 juin 2019**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 20 mai 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Gérard WEYN, M. Pierre DESLIENS, M. Christian VAN PARYS, M. Guy LAFOREST, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Lionel GUIBON, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Frédéric TANGUY
- M. Gérard DECORDE : pouvoir de Mme Martine BORGGOO
- M. Gérard WEYN : pouvoir de Rémy RUFFAULT
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Christian VAN PARYS : pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Thierry BALLINER
- M. Lionel GUIBON : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Jean-Marie LAVOISIER suppléant de M. Philippe MARINI et porteur du pouvoir de M. Nicolas LEDAY
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER

Suppléants présents :

- M. Jean-Marie NIGAY
- M. Joseph KARST

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Martine BORGGOO, Mme Caroline CAYEUX, M. Jacques DORIDAM, M. Robert CHRISTIAENS, M. Rémy RUFFAULT, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Nicolas LEDAY, M. Frédéric TANGUY, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Jean-Noël GURDALA, M. Thierry BALLINER.

Secrétaire de séance désigné : M. Pierre DESLIENS

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2019 06/05- 4 relatif au :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE n°1 - 2019

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire n°1 - 2019 voté par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le document budgétaire (M14) annexé ci-après.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Numéro SIRET : 20000603900024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : SMTCO

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – AUTRES ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction		X
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.16 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.23 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.24 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
p.25 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.26 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.27 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.28 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.29 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.30 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
p.31 C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.33 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 60414	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE SMTCO	BS 2019
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	98,31	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	1,58	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	52,30	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 432 000,20	100 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	8 893 359,75	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 35 225 359,95
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	35 325 359,95	35 325 359,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	18 970 031,46	18 956 359,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 450 783,60	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 2 464 455,11
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	21 420 815,06	21 420 815,06
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	56 746 175,01	56 746 175,01

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	2 564 000,00	423 972,90	261 527,10	261 527,10	3 249 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	515 500,00	0,00	130 000,00	130 000,00	645 500,00
014	Atténuations de produits	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 080 500,00	8 469 386,85	7 030 613,15	7 030 613,15	19 580 500,00
Total des dépenses de gestion courante		7 215 000,00	8 893 359,75	7 422 140,25	7 422 140,25	23 530 500,00
66	Charges financières	355 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	405 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 570 000,00	8 893 359,75	7 475 640,25	7 475 640,25	23 939 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 093 000,00		18 956 359,95	18 956 359,95	21 049 359,95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	3 037 000,00		0,00	0,00	3 037 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 130 000,00		18 956 359,95	18 956 359,95	24 086 359,95
TOTAL		12 700 000,00	8 893 359,75	26 432 000,20	26 432 000,20	48 025 359,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

48 025 359,95

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00	12 500 000,00
74	Dotations, subventions et participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 700 000,00	0,00	0,00	0,00	12 700 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 700 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	12 800 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 700 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	12 800 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

35 225 359,95

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

48 025 359,95

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

18 956 359,95

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	3 415 000,00	2 450 783,60	18 870 031,46	18 870 031,46	24 735 815,06
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 450 000,00	2 450 783,60	18 870 031,46	18 870 031,46	24 770 815,06
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	2 100 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 000 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	2 100 000,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 450 000,00	2 450 783,60	18 970 031,46	18 970 031,46	26 870 815,06
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 450 000,00	2 450 783,60	18 970 031,46	18 970 031,46	26 870 815,06

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 26 870 815,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 093 000,00		18 956 359,95	18 956 359,95	21 049 359,95
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 037 000,00		0,00	0,00	3 037 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 130 000,00		18 956 359,95	18 956 359,95	24 086 359,95
TOTAL		5 450 000,00	0,00	18 956 359,95	18 956 359,95	24 406 359,95

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 2 464 455,11

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 26 870 815,06

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	18 956 359,95
--	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	685 500,00		685 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00		130 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 500 000,00		15 500 000,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	3 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		18 956 359,95	18 956 359,95
Dépenses de fonctionnement - Total		16 369 000,00	18 956 359,95	35 325 359,95

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 325 359,95
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	21 320 815,06	0,00	21 320 815,06
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		21 420 815,06	0,00	21 420 815,06

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 420 815,06
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100 000,00	0,00	100 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	100 000,00	0,00	100 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	35 225 359,95
---	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 325 359,95
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		18 956 359,95	18 956 359,95
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	18 956 359,95	18 956 359,95

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 464 455,11
--	---------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 420 815,06
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	2 564 000,00	261 527,10	261 527,10
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	5 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	450,02	450,02
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 200 000,00	194 904,00	194 904,00
6132	Locations immobilières	70 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	11 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	16 000,00	1 273,08	1 273,08
6161	Assurance multirisques	1 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	2 000,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	100 000,00	1 400,00	1 400,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	500,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	16 000,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)		500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	3 000,00	3 000,00
62878	A d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	515 500,00	130 000,00	130 000,00
6218	Autre personnel extérieur	150 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	165 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	5 000,00	2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités	45 000,00	60 000,00	60 000,00
64131	Rémunérations	50 000,00	20 000,00	20 000,00
64138	Autres indemnités	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 000,00	15 000,00	15 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraite	43 000,00	20 000,00	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	4 000,00	4 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	500,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	0,00	0,00
73942	Reversement sur taxe de versement de transport	55 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 080 500,00	7 030 613,15	7 030 613,15
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	2 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	70 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00	0,00
65732	Régions	2 000 000,00	3 614 405,66	3 614 405,66
65733	Départements	800 000,00	1 382 545,20	1 382 545,20
657348	Autres communes	350 000,00	450 110,88	450 110,88
657358	Autres groupements	850 000,00	1 583 551,41	1 583 551,41
65888	Autres	1 500,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	7 215 000,00	7 422 140,25	7 422 140,25
66	Charges financières (b)	355 000,00	50 000,00	50 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	355 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		3 500,00	3 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 500,00	3 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	7 570 000,00	7 475 640,25	7 475 640,25
023	Virement à la section d'investissement	2 093 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	3 037 000,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 037 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 130 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 130 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	12 700 000,00	26 432 000,20	26 432 000,20

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

8 893 359,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

35 325 359,95

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO		BS	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 500 000,00	0,00	0,00
7342	Versement de transport	12 500 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	200 000,00	0,00	0,00
748381	Compens. relèv. seuil personnes assujetties versement transport	200 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		12 700 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		100 000,00	100 000,00
7711	Dépôts et pénalités perçus		100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 700 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 700 000,00	100 000,00	100 000,00

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	35 225 359,95
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 325 359,95

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porté uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 415 000,00	18 870 031,46	18 870 031,46
204121	Régions - Biens mobiliers, matériel et études	1 000 000,00	2 155 805,86	2 155 805,86
204122	Régions - Bâtiments et installation		0,00	0,00
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00	0,00	0,00
204132	Départements - Bâtiments et installations		0,00	0,00
2041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	210 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	700 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	500 000,00	714 225,60	714 225,60
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 000 000,00	10 700 000,00	10 700 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 450 000,00	18 870 031,46	18 870 031,46
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	100 000,00	100 000,00
1675	Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P.	2 000 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses financières		2 000 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		5 450 000,00	18 970 031,46	18 970 031,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 450 000,00	18 970 031,46	18 970 031,46

+	
RESTES A REALISER 2018 (11)	2 450 783,60
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 420 815,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS 2019
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	320 000,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	320 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 093 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	3 037 000,00	0,00	0,00
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	992 000,00	0,00	0,00
2804132	Départements - Bâtiments et installations	1 000,00	0,00	0,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	36 000,00	0,00	0,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	27 000,00	0,00	0,00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	370 000,00	0,00	0,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	62 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 500,00	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	500,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	13 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 531 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 130 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		5 130 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 450 000,00	18 956 359,95	18 956 359,95

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 464 455,11
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 420 815,06
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrira en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV
A.2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					18 235 290,18									
1675 Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P. (total)					18 235 290,18									
01 PPP SISMO	SITE OISE	09/03/2010		13/12/2010	18 235 290,18	F		0,0	0,0		A	C	N	F-1
Total général					18 235 290,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		6 642 227,36					2 012 597,83	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P. (total)		0,00		6 642 227,36					2 012 597,83	0,00	0,00	0,00
01 PPP SISMO	N	0,00		6 642 227,36		3,50 F		0,0	2 012 597,83	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 642 227,36					2 012 597,83	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (-cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
01 PPP SISMO	SITE OISE	18235 290,18	6642 227,36	1	13,00				0,00		0,0	0,00	0,00	100,00 %
TOTAL (F)		18 235 290,18	6 642 227,36									0,00	0,00	100,00 %
TOTAL GENERAL		18 235 290,18	6 642 227,36									0,00	0,00	100,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définissant l'emprunt au 01/01/10 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits			1					
	% de l'encours			100,00%					
	Montant en euros			6 642 227,36					

(1) Cette annexe retraçait le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, collar, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur			17/03/2017
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Matériel informatique	3	30/05/2011
Linéaire	Mobilier	10	30/05/2011
Linéaire	Autres immobilisations (SISMO)	12	26/03/2012
Linéaire	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
Linéaire	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
Linéaire	Subv d'équipement versées : Projets d'infrastructures nationales	40	17/03/2016
Linéaire	Véhicule de service	5	17/03/2017
Linéaire	Logiciels	2	20/06/2017
Linéaire	Installation, matériel et outillage techniques	3	14/11/2017
Linéaire	Matériel de téléphonie	3	14/11/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	2 450 783,60	D001 0,00	2 450 783,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		18 956 359,95	III 18 956 359,95
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		18 956 359,95	18 956 359,95
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	18 956 359,95	18 956 359,95

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	18 956 359,95	0,00	2 464 455,11	0,00	21 420 815,06

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 460 783,60
Ressources propres disponibles	IV	21 420 815,06
Solde	V = IV - II (5)	+ 18 970 031,46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 30, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
PPP SISMO	2010	SITE OISE	Contrat initial	35 513 701,00	24 888 423,00	144	23/03/2022
PPP SISMO	2011	SITE OISE	Avenant n° 1	4 106 199,00	3 002 187,00	130	23/03/2022
PPP SISMO	2012	SITE OISE	Avenant n° 2	1 133 285,00	714 199,00	117	23/03/2022
PPP SISMO	2013	SITE OISE	Avenant n° 3	1 225 463,00	753 743,00	101	23/03/2022
PPP SISMO	2014	SITE OISE	Avenant n° 4	514 339,00	300 029,00	94	23/03/2022
PPP SISMO	2015	SITE OISE	Avenant n° 5	192 155,00	68 127,00	82	23/03/2022
PPP SISMO	2016	SITE OISE	Avenant n° 6	307 291,00	105 031,00	72	23/03/2022
PPP SISMO	2017	SITE OISE	Avenant n° 7	324 835,00	74 829,00	60	23/03/2022
PPP SISMO	2018	SITE OISE	Avenant n° 8	528 647,00	38 251,00	45	23/03/2022

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482	01/2019	SUBV 2019 PEM DE SENLIS	COMMUNE DE SENLIS	Communes	449 000,00
FONCTIONNEMENT					
657358	SUBV PLURIANNUE LLE	SUBV 2019 CONSEILLER MOBILITE	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	8 750,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
01 SISMO Invest.	18 235 289,76	0,00	18 235 289,76	12 583 189,43	1 996 997,92	2 068 715,00	2 486 287,68

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
01 SISMO Expl.	22 330 097,74	0,00	22 330 097,74	16 516 927,72	2 111 465,32	2 125 910,05	2 603 411,07
01 SISMO Fi.	3 346 728,90	0,00	3 346 728,90	2 396 778,30	350 973,71	350 973,71	414 341,37

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8	0	8	5	0	5
Administrateur hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Directeur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal 2ième classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ième classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		5	0	5	2	1	3
Ingénieur	A	2	0	2	0	1	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		13	0	13	7	1	8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPT = Effectifs physiques * qualité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (qualité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 80%) ; un agent à temps partiel, à 80% (qualité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH		0,00	3-3-2*	CDI
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à rétablissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (prédece).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/08/2019

Affiché le 07/06/2019

SLO

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO

ID : 060-200006039-20190605_CS2019_06_05_04-BF

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, Alain Letellier,

A Beauvais, le 05/06/2019

Le Président, Alain Letellier,



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Beauvais, le 05/06/2019

Nombre de membres en exercice :

30

Nombre de membres présents :

23

Nombre de suffrages exprimés :

23

VOTES : Pour :

23

Contre :

0


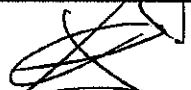
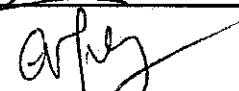
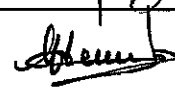
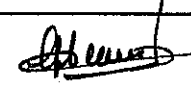



Abstention :

0

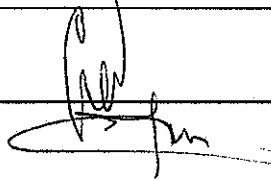
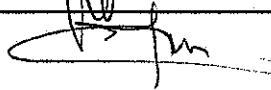
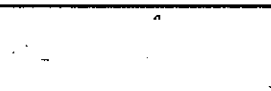
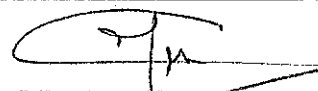




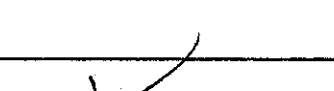

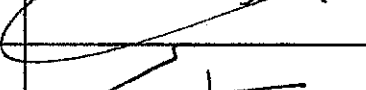
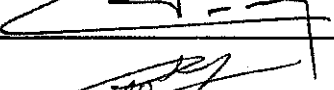

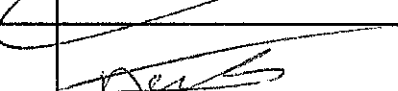
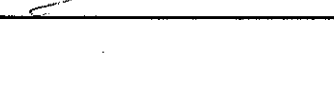
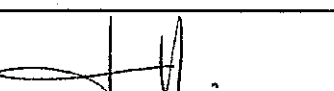
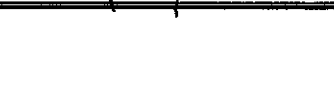
Date de convocation :

20/05/2018

Les membres du Comité syndical,

01. TITULAIRES - SUPPLEANTS	
02. Anne-Sophie FONTAINE - Didier RUMEAU	
03. Marioëlle MARTIN - Jean GAUWEL pouvoir à N. VAN PARYS	
04. Daniel LECA - Samira HERIZI pouvoir à N. GUIBON	
05. Claire MARAIS BEUIL - Audrey HAVEZ	
06. Martine BORGEO - Jean DESESSART pouvoir à N. DECORDE	
07. Gérard DECORDE - Charles LOGQUET	
08. Gérard AUGER - Ilham ALET	
09. Caroline GAYEUX - Franck PIA	
10. Jacques DORIDAM - Christian SADOWSKI	
11. Robert CHRISTIAENS - Jean-François DUFOUR	
12. Gérard WEYN - Jean-Baptiste RIEUNIER	
13. Frédéric TANGUY - Didier ROSIER pouvoir à N. LETELLIER	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

14. Rémy RUFFAULT - Evelyne BLANQUET <i>pourriez à N. VAN</i>	
15. Philippe MARINI - Jean-Marie LAVOISIER	
16. Michel ARNOULD - Jean-Noël GUESNIER	
17. Nicolas LEDAY - Laurent PORTEBOIS <i>pourriez à N. LAVOISIER</i>	
18. Pierre DESLIENS - Michel LE TALLEC	
19. Christian VAN PARYS - Jean-Marie NIGAY	
20. Guy LAFOREST - Joseph KARST	
21. Jean-Claude PELLERIN - Pascal DIZENGREMEL	
22. Denis VANHOUTTE - Gérard LIPPENS	
23. Lionel GUIBON - Georges FIEVEZ	
24. Daniel GUEDRAS - Philippe GUALDO	
25. Bruno FORTIER - Michel SPEMENT	
26. Xavier ROBICHE - Patrick DURVIGQ	
27. Arnaud DUMONTIER - Michel ROBY <i>pourriez à N. GUEDRAS</i>	
28. Stéphane DESEINE - Michel TRIAIL <i>pourriez à N. DESLIENS</i>	
29. Jean-Noël GURDALA - Jean-Marc FAGQ	
30. Thierry BALLINER - Anne THELOT <i>pourriez à N. PELLERIN</i>	

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO		BS	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Certifié exécutoire par le *Président* compte tenu de la transmission en préfecture, le **7 JUIN 2019** et de la publication le **7 JUIN 2019**

A Beauvais, le **7 JUIN 2019**



Alain LETELLIER
 Président du Syndicat Mixte
 des Transports Collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **5 juin 2019**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 20 mai 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Gérard WEYN, M. Pierre DESLIENS, M. Christian VAN PARYS, M. Guy LAFOREST, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Lionel GUIBON, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Frédéric TANGUY
- M. Gérard DECORDE : pouvoir de Mme Martine BORGGOO
- M. Gérard WEYN : pouvoir de Rémy RUFFAULT
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Christian VAN PARYS : pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Thierry BALLINER
- M. Lionel GUIBON : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Jean-Marie LAVOISIER suppléant de M. Philippe MARINI et porteur du pouvoir de M. Nicolas LEDAY
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER

Suppléants présents :

- M. Jean-Marie NIGAY
- M. Joseph KARST

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Martine BORGGOO, Mme Caroline CAYEUX, M. Jacques DORIDAM, M. Robert CHRISTIAENS, M. Rémy RUFFAULT, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Nicolas LEDAY, M. Frédéric TANGUY, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Jean-Noël GURDALA, M. Thierry BALLINER.

Secrétaire de séance désigné : M. Pierre DESLIENS

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2019 06/05 -- 5 relatif au :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2019 ET REPORTS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** d'accorder au titre de 2019 les subventions figurant dans le tableau ci-annexé.

Ces subventions feront l'objet d'un arrêté d'attribution.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 – Autres charges d'activités (subv. de fonctionnement) – et au chapitre 204 – subventions d'équipements versées.

- **DECIDE** de reporter pour un délai d'un an supplémentaire les subventions accordées figurant dans le tableau ci-annexé. Ces subventions feront l'objet d'un arrêté de report d'un délai d'un an.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention I.T. -2019-	
	H.T. En €	T.T.C.			
<p>Contexte / Description :</p> <p>La Région Hauts-de-France exploite la ligne « Amiens-Beauvais » par le biais d'une convention de délégation de service public (DSP).</p> <p>Consistance de la ligne depuis le 01/01/2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du lundi au vendredi : 15 allers/retours dont 5 directs via l'A16, - le samedi : 4 allers/retours, - le dimanche : 5 allers/retours, - en période estivale : 6 allers/retours par jour du lundi au samedi, - nouveaux arrêts desservis sur Amiens (Hôpital Sud) et Beauvais (Parc Municipal), - plus de trajet semi-directs, - une meilleure desserte de l'aéroport de Beauvais-Tillé. <p>Amplitude de la ligne : 5h59 - 22h45</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Proposer une offre de transport collectif attractive entre Beauvais et Amiens pour faciliter l'accès aux deux pôles d'emplois et universitaires, > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif. <p>Prévenancements : (Source SISMCO)</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2016 : 109 901 validations enregistrées . 2017 : 119 530 validations enregistrées . 2018 : 127 665 validations enregistrées <p>Entre 2017 et 2018, le nombre de validations a augmenté de 6,8%.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Contribution financière forfaitaire + indexation Exo de TVA</p> <p>Conditions (Cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...). 	584 876,00 €	/	40%	233 950,40 €	
<p>N° de dossier : 10-2019 du 05/06/2019</p> <p>Ligne régionale de cars :</p> <p>Ligne routière 42 " Amiens / Beauvais "</p> <p>Nature du contrat : DSP</p> <p>Date de début de l'opération : 2008</p> <p>Durée du contrat : 7 ans</p> <p>Date de début du contrat : 03/01/2014</p> <p>Date de fin de contrat : 31/12/2020</p> <p>Nom du délégataire : KEOUS OISE</p> <p>Avenant en cours de préparation. La date de fin de contrat de la DSP est prorogée de 8 mois soit jusqu'au 31/09/2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 07/06/2019</p> <p>Reçu en préfecture le 07/06/2019</p> <p>Affiché le 07/08/2019</p> <p>ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE</p>				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				584 876,00 €	233 950,40 €

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

Budget annexe transport :

Non

FONCTIONNEMENT

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

N° de dossier : 11-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire		Taux de subvention SMTCC	Montant Subvention H.T. 2019
		En €	T.T.C		
<p>Ligne régionale de cars : Ligne routière 49 "Gisors / Cergy"</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 01/01/2014 Durée du contrat : 7 ans Date de début du contrat : 01/01/2014 Date de fin de contrat : 31/12/2020 Nom du délégataire : Vexin Bus</p> <p><i>Avenant en cours de préparation. La date de fin de contrat de la DSP est prorogée de 8 mois soit jusqu'au 31/08/2021</i></p> <p>Avenant 1 : 25/06/2015 Avenant 2 : 18/11/2015 Avenant 3 : 02/02/2017</p>	<p>Contexte / Description : En 2014, la Région Hauts-de-France a repris en partenariat avec la région Normandie la gestion de cette ligne qui était exploitée précédemment par le STIF.</p> <p>Consistance de la ligne : - Offre limitée aux 5 jours de la semaine ; aucune offre les samedis et dimanches, - 6 allers-retours Étréagny-Gisors-Cergy et 8 allers-retours Gisors-Cergy directs, soit un total de 14 allers-retours par jour, - 19 services sur 28 desservent Trie-Château et Chaumont-en-Vexin.</p> <p>Amplitude horaire : de 5h00 à 20h52.</p> <p>Objectifs : > Maintenir et améliorer une offre de transports collectifs attractive entre le sud-ouest de l'Oise et Cergy-Pontoise, > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif.</p> <p>Fréquentations : (Source SISMO) - 2016 : 74 622 validations enregistrées - 2017 : 75 374 validations enregistrées - 2018 : 78 952 validations enregistrées Entre 2017 et 2018, le nombre de validations a augmenté de 4,7%.</p> <p>Prise en charge par le SMTCC : Contribution financière forfaitaire + indexation pour le tronçon limité à Trie-Château - Cergy. Trie-Château est la première commune desservie dans l'Oise. La participation est calculée au prorata des km bénéficiant aux usagers de l'Oise, soit 37 km sur 55 km que compte la ligne. Exo de TVA</p> <p>Conditions : > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCC en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCC aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...).</p>	440 108,27 €	/	15%	66 016,24 €
		<p>Plan de financement : - Financier 1 : (Région Hauts-De-France) : 30 % - Financier 2 : (SMTCC) : 10 % - Financier 3 : (Région Normandie) : 50 % - Financier 4 : (Conseil Dépt. de l'Eure) : 10 %</p> <p>Budget annexe transport : Non</p>		<p>Ticket modérateur de 38% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p>	
		440 108,27 €		15%	66 016,24 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Contributions financières forfaitaire		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. 2019
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 12-2019 du 05/06/2019</p> <p>Ligne régionale de cars : Ligne routière 41 " Crépy-en-Valois / Roissy"</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 01/12/2009 Durée du contrat : 5 ans Date de début du contrat : 01/01/2016 Date de fin de contrat : 31/12/2020 Nom du délégataire : Les Cars Charlot</p> <p>Avenant en cours de préparation. La date de fin de contrat de la DSP est prolongée de 8 mois soit jusqu'au 31/09/2021</p> <p>Contexte / Description : Consistance de la ligne : Période annuelle, au départ ou à destination de Crépy-en-Valois : - Lundi au vendredi : 32 allers/retours, - Samedi : 22 allers/retours, - Dimanche : 22 allers/retours. > Service en extrême journée pour pallier au manque de service ferroviaire en gares de Crépy en Valois et Nanteuil le Haudouin, > Correspondance des services routiers avec les horaires des trains en gare de Crépy et Nanteuil, > Janvier 2015 : création d'un arrêt à Lagry-le-Sec, situé à deux pas de la RN 2, sur la Zone Industrielle de Saranfosse et bénéficiant d'un stationnement facile. Amplitude horaire : De 3h55 à 1h20</p> <p>Objectifs : > Proposer une offre de transport collectif attractive destinée essentiellement à une clientèle commerciale effectuant des déplacements domicile/travail ou domicile/loisirs, entre Crépy et Roissy afin de faciliter l'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG, > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif.</p> <p>Fréquentations : (Source SISMO) Année 2016 : 30 405 validations Année 2017 : 29 881 validations Année 2018 : 33 486 validations Entre 2017 et 2018, le nombre de validations a augmenté de 12%.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Contribution financière forfaitaire + indexation Exo de TVA</p> <p>Conditions : > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...).</p>	858 000,00 €	/	40%	343 200,00 €
<p>Budget année Transport :</p>				343 200,00 €
<p>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>				343 200,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 050-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Coût de l'investissement annuel 2019 - En C		Taux de subvention - SMTCO	Montant Subvention 147 - 2019 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 13-2019, du 05/06/2019</p> <p>Renouvellement des cars pour l'exploitation de la Ligne Régionale Routière 40 "Picardie, Roissy - Creil / Senlis"</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 01/01/2012 Durée du contrat : 9 Ans Date de début du contrat : 01/01/2012 Date de fin de contrat : 31/12/2020 Nom du délégataire : Les Cars Charlot</p> <p><i>Avenant en cours de préparation. La date de fin de contrat de la DSP est prorogée de 8 mois soit jusqu'au 31/08/2021</i></p> <p>Avenant 3 : WIFI et Bus supplémentaires 27/06/2014</p>	128 631,00 €	/	40%	51 452,40 €
<p>Contexte / Description :</p> <p>la nouvelle DSP a mis en place des nouveaux dispositifs qui contribuent à l'amélioration du service et bénéficient directement aux usagers comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de correspondance sur les 3 axes ferroviaires au départ et à l'arrivée en gare de Creil, - l'engagement du transporteur sur les différentes mesures en matière de protection de l'environnement (diminution du nombre de CO²), - la mise en place d'une procédure de contrôle de la qualité du service avec un mécanisme de bonus/malus, - l'amélioration du niveau de confort dans les cars (matériel roulant neuf, équipement embarqué pour l'installation du système d'information en temps réel et de la billetterie). <p>Par ailleurs, un car supplémentaire a été mis en place sur cette ligne depuis l'été 2014.</p> <p>Amplitude horaire : de 4h00 à 01h15</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre et améliorer l'offre de transports collectifs entre Creil, Senlis et Roissy, > Amélioration du niveau qualitatif du parc roulant (entièrement neuf) afin de rendre plus attractive cette ligne, > Cars accessibles, aux normes Euro V (et un car aux normes Euro VI), > Cars équipés de WIFI depuis le 01/10/2014. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2017 : 154 381 validations . Année 2018 : 166 805 validations <p>Entre 2017 et 2018, le nombre de validation a augmenté de + 8 %.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Participation financière sur la partie loyers des véhicules neufs de la DSP Exo de TVA</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues			
	Budget amorce transport :	Non		
	128 631,00 €		40%	51 452,40 €
TOTAL fonctionnement en €				

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-D

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Compensation tarifaire -2019- En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention T.T.C. - 2019 -
	N.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 14-2019 du 05/06/2019</p> <p>Maintien et poursuite des mesures de tarification harmonisée et unifiée sur les lignes interurbaines du réseau régional appliquées sur le département de l'Oise</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 2014 Durée du contrat : 12 Ans Date de début du contrat : 01/01/2009 Date de fin de contrat : 31/12/2020 Nom du délégataire : ATRION & KRDSO</p> <p>Avantant en cours de préparation. La date de fin de contrat de la DSP est prorogée de 8 mois soit, jusqu'au 31/09/2021</p>	<p>Contexte / Description :</p> <p>Reconduction par la Région Hauts-de-France, désormais compétente pour l'organisation des transports interurbains, des mesures prises en 2014 par le Conseil Départemental de l'Oise pour harmoniser et unifier la gamme tarifaire des lignes interurbaines régionales sur le secteur Oise.</p> <p>Tarifs en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billet unitaire à 3€, - Carnet de 10 voyages à 15€, - Abonnement mensuel à 40€, - Abonnement mensuel jeune (-26 ans) à 20€. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'usage du transport collectif sur le réseau des lignes interurbaines régionales. 	<p>N.T.</p>	<p>40%</p>	<p>2 187 122,08 €</p>
<p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation commerciale totale : 820 822 validations (- 6,3 % par rapport à 2017), - Abonnement mensuel jeune (-26 ans) : 185 922 validations (-2,4 % par rapport à 2017). <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Compensation tarifaire (R3 DSP)</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en appasant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Respect de l'objectif du SMTCO d'harmonisation des titres de transport. 	<p>5 467 805,20 €</p>	<p>40%</p>	<p>2 187 122,08 €</p>	
<p>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>				<p>5 467 805,20 €</p>

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200008039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

Budget annexe transport : Non

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération			Contributions financières forfaitaire 2019 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention H.T. 2019 -	
			N.T.	T.N.C.			
N° de dossier : 15-2019, du 05/06/2019 Reconduction des mesures de renforts et d'adaptation de l'offre de transport en heure creuse, des déplacements domicile / travail							
Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 2007 Durée du contrat : 12 Ans Date de début du contrat : 01/01/2009 Date de fin de contrat : 31/12/2020 Nom du délégataire : ATRIOM & KRDSO Avenant en cours de préparation. La date de fin de contrat de la DSP est prorogée de 8 mois soit jusqu'au 31/08/2021					Renforcement de l'offre		278 372,82 €
Contexte / Description : Reconduction des opérations d'améliorations du réseau de lignes interurbaines régionales. Les améliorations apportées sont les suivantes : > Augmentation de l'offre en heures creuses, > Création de service de rabattement sur gares.					/		40%
Objectifs : > Renforcer l'offre de transport en heures creuses, > Favoriser les déplacements domicile / travail, > Mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires, > Offrir une alternative à la voiture particulière vers les gares à forte fréquentation.					Rabattements sur gares		277 325,09 €
Fréquentations : (Source SISMO) Lignes structurantes : 989 051 validations (-10,2% par rapport à 2017), Lignes secondaires : 502 841 validations (-8 % par rapport à 2017), Soit au total 1 491 892 validations (-9,7% par rapport à 2017).							
Prise en charge par le SMTCO : Contribution forfaitaire (RS DSP) Exo TVA							
Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...).							
			Budget annexe transport :		Non		
			TOTAL FONCTIONNEMENT en €		1 250 582,22 €		555 697,91 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DP

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Coût de l'investissement annuel		Taux de subvention SMTCC	Montant Subvention I.C.T. - 2019 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>Contexte / Description :</p> <p>Le renouvellement des véhicules pour l'exploitation des lignes interurbaines régionales de voyageurs y compris scolaires est inscrit dans le plan d'affaires des 3 DSP.</p> <p>Pour l'année 2019 : Nb de véhicules à renouveler : 32 véhicules. Nb total de véhicules en 2019 : 629 Age moyen du parc (RA 2017) = 6,8 ans</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintien du niveau qualitatif du parc roulant conformément aux clauses de la DSP, > Motorisation respectant les normes environnementales et réduisant les émissions polluantes, Norme Euro 6. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <p>Néant</p> <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Participation au coût de l'investissement</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	2 520 000,00 €	/	40%	1 008 000,00 €
<p>INVESTISSEMENT</p> <p>N° de dossier : 16-2019 du 05/06/2019</p> <p>Renouvellement des cars pour l'exploitation des lignes de transports de voyageurs interurbains y compris des scolaires - Territoire de l'Oise</p> <p>Nature du contrat : DSP</p> <p>Date de début de l'opération : 01/01/2009</p> <p>Durée du contrat : 12 ans</p> <p>Date de début du contrat : 01/01/2009</p> <p>Date de fin de contrat : 31/12/2020</p> <p>Nom du délégataire : ATRION & REDSO</p>	<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Budget annexe transport : Non</p>			
	2 520 000,00 €		40%	1 008 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT en €				1 008 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Déficit d'opération En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention H.T. -2019-
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 23-2019 du 05/06/2019 Transport Isarien en Véhicule Adapté : TIVA Service dont bénéficient tous les réseaux membres du SMTCCO de l'Oise, par application de conventions de délégation</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 01/01/2014 Durée du contrat : 48 mois Date de début du contrat : 04/01/2018 Date de fin de contrat : 03/01/2022 Nom du prestataire : Transport Personnalisé du Valois</p>	3 228 687,00 €	/	40%	1 291 474,80 €
<p>Contexte / Description : Le marché du service Transport Isarien en Véhicule Adapté (TIVA) a été renouvelé en janvier 2018. Il répond aux besoins quotidiens de mobilité de plus de 1 000 personnes majeures invalides bénéficiaires de la carte mobilité inclusion (CMI). Les compétences des départements dans le domaine des solidarités sociales et territoriales ont été confortées par la loi NOTRE. A ce titre, le Département de l'Oise souhaite poursuivre son action en faveur des personnes en situation de handicap en continuant à organiser et financer le service TIVA. Le service TIVA est un service dont bénéficient tous les réseaux membres du SMTCCO de l'Oise, par application de conventions de délégation de compétences signées entre le CD60 et les ADM urbaines ainsi qu'une convention de délégation avec la Région Hauts de France depuis 2017 (loi NOTRE).</p> <p>Objectifs : > Améliorer les possibilités de déplacement des personnes à mobilité réduite (les personnes majeures justifiant d'une carte mobilité inclusion) et domiciliées dans l'Oise.</p> <p>Prérealisations : (Source Rapport d'activité) 2017 : 94 057 voyages réalisés 968 utilisateurs en moyenne par mois 2018 : 93 936 voyages réalisés 984 utilisateurs en moyenne par mois</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO : Déficit d'exploitation du service "TIVA porte à porte"</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'annexe d'attribution) : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique.</p>	<p>Envoyé en préfecture le 07/06/2019 Reçu en préfecture le 07/06/2019 Affiché le 07/06/2019</p> <p>ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE</p> <p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Dépense prévisionnelle 2019 : 3 865 050,00 Recettes prévisionnelles 2019 : 636 365,00 Commerciales : DE annuel : 3 228 687,00</p> <p>Budget annexe transport : Non</p>			
FONCTIONNEMENT	3 228 687,00 €		40%	1 291 474,80 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire - 2019		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. 2019
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 02-2019 V2 du 05/05/2019</p> <p>Renforcement de l'offre du réseau Corolis</p> <p>Lignes concernées : Chrono 1 Chrono 2 Ligne 3 Ligne 4</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 28/08/2017 Durée du contrat : 6 ans Date de début du contrat : 01/01/2016 Date de fin de contrat : 31/12/2021 Nom du délégataire : Beauvaisis Mobilités Transdev Avenant 1 : 16/10/2017</p>	<p>Contexte / Description :</p> <p>Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, une restructuration du réseau Corolis a été proposée pour une meilleure lisibilité. Afin de répondre favorablement à certaines demandes d'améliorations, les renforts suivants ont été mis en place depuis le 28/08/2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de parcours des lignes CHRONO 1 et 2 pour assurer une meilleure correspondance entre les deux lignes sur le quartier Saint-Jean, - Extension de la ligne 3 le samedi matin et le dimanche, - Mise en place de 2 rotations supplémentaires sur la ligne 4 pour permettre aux actifs de rejoindre leur quartier d'habitation jusqu'à 20h. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'attractivité et la fréquentation du réseau (+21% à l'issue du contrat de délégation de service public), > Favoriser les déplacements domicile-travail, > Favoriser le report modal vers les transports collectifs. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2016 : 2 313 329 validations réalisées sur ces 4 lignes . 2017 : 2 713 196 validations enregistrées sur ces 4 lignes . 2018 : 2 969 321 validations enregistrées sur ces 4 lignes <p>Soit une évolution de fréquentation de + 9,4 % entre 2017 et 2018.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Contribution financière forfaitaire pour l'amélioration des lignes Chrono 1, Chrono 2, ligne 3 et ligne 4. Le service Chrono Pro est exclu de la prise en charge financière car il n'utilise que partiellement les outils SISMO.</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	<p>/</p>	<p>50%</p>	<p>380 872,00 €</p>
<p>Budget annexe transport :</p> <p>Oui</p>		<p>761 744,00 €</p>	<p>50%</p>	<p>380 872,00 €</p>
<p>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>		<p>761 744,00 €</p>	<p>50%</p>	<p>380 872,00 €</p>

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

FONCTIONNEMENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire 2019		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention HT 2019
	P.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 03-2019 du 05/06/2019 Agence commerciale Corolis - Place Clémenceau Amélioration info voyageur multimodale</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : 21/10/2017 Durée du contrat : 6 ans Date de début du contrat : 01/01/2016 Date de fin de contrat : 31/12/2021 Nom du délégataire : Beauvaisis Mobilités Transdev</p> <p>Avenant 1 : 16/10/2017</p>	18 000,00 €	/	30%	5 400,00 €
<p>Contexte / Description : Afin d'améliorer l'accueil des usagers du réseau Corolis, la société Beauvaisis Mobilités a signé un bail de location avec les propriétaires d'un local commercial situé Place Clémenceau en plein cœur de ville en face de la gare urbaine de l'Hôtel de Ville. L'agence commerciale Corolis a été inaugurée le 21/10/2017. Implantation d'une BRC Oise Mobilité depuis le 20/09/2018 et inaugurée le 05/06/2019.</p> <p>Objectifs : - Améliorer l'accueil des usagers du réseau Corolis - Favoriser l'accès aux transports - Relayer les informations voyageurs Oise Mobilité</p> <p>Fréquentations : (Source Rapport d'activité) . 2017 : 35 000 visites estimées . 2018 : non communiqué - En attente du rapport d'activité</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Participation financière au coût du loyer</p> <p>Conditions : > Apposition du logo Oise Mobilité sur la devanture de l'agence commerciale, > Mettre à disposition des usagers les supports de communication Oise Mobilité et multi-réseaux de l'Oise, > Faire la promotion des outils mis en place par le SMTCO dans le cadre du SISMO, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Prise en charge du loyer de l'agence par la CAB.</p>	18 000,00 €		30%	5 400,00 €
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	18 000,00 €		30%	5 400,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Contribution financière 2019 - en €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention 2019	
	R.T.	T.T.C.			
<p>Contexte / Description :</p> <p>La nouvelle prison de Beauvais est excentrée du cœur de ville, et n'étant pas reliée au réseau urbain, la CAB a mis en place depuis le 01/12/2015 une liaison spécifique au départ de la gare SNCV et à destination du centre pénitentiaire quatre jours par semaine à raison de 2 allers/retours matin et 2 allers/retours après-midi, permettant aux familles de rendre visite à leurs proches au moment des parloirs. Les navettes circulent les mardis, mercredis, vendredis et samedis.</p> <p>En raison d'une fréquentation moins importante que prévue, la CAB a décidé d'instaurer une réservation préalable pour ce service. Les réservations sont assurées par l'agence Oise Mobilité.</p> <p>Depuis le 9 mai 2018, les horaires de la navette sont modifiés pour s'adapter aux horaires du parloir du centre pénitentiaire.</p> <p>Les arrêts urbains situés sur le parcours sont desservis sur demande.</p> <p>La tarification appliquée sur ce service est identique à celle du réseau urbain Corolis.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Répondre aux besoins en mobilité en proposant une offre de service aux visiteurs du centre pénitentiaire, > Favoriser l'intermodalité bus/train en gare de Beauvais. <p>Préquantifications : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> de mai à décembre 2016 : 283 personnes transportées 2017 : 178 personnes transportées 2018 : 711 personnes transportées <p>Entre 2017 et 2018, la fréquentation du service a été multipliée par 3.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Contribution financière (diminuée des recettes commerciales) sur base des km TAD de la desserte du centre pénitentiaire</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	/	50 840,00 €	50%	25 420,00 €	
<p>N° de dossier : 05-2019 du 05/06/2019</p> <p>Service de transports urbain à la demande entre le centre-ville de Beauvais et le centre pénitentiaire de Beauvais</p> <p>Adaptation aux horaires du parloir à compter du 09/05/2018</p> <p>Nature du contrat : DSP</p> <p>Date de début de l'opération : 01/12/2015</p> <p>Durée du contrat : 6 ans</p> <p>Date de début du contrat : 01/01/2016</p> <p>Date de fin de contrat : 31/12/2021</p> <p>Nom du délégataire : Beauvaisis Mobilités Transdev</p> <p>Avenant 1 : 16/10/2017</p>					
FONCTIONNEMENT					
				50 840,00 €	25 420,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-QS2019_06_05_5-DE

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

. Dépense prévisionnelle 2018 : 51 500,00 €

. Recettes prévisionnelles 2018 : 660,00 €

. Commerciales :

De annuel : 50 840,00 €

Budget annexe transport :

Oui

TOTAL FONCTIONNEMENT en €

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

NOUVELLE DEMANDE

Description de l'opération	Coût d'équipement 2019		Taux de subvention SMTCC	Montant Subvention H.T. pluriannuel 2019
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 06-2019, du 05/06/2019 Acquisition de 3 bus standards et d'un minibus, l'ensemble 100 % électrique</p> <p>Date prévisionnelle de lancement de la consultation : Eté 2019 Date prévisionnelle de la commande : nov-19 Date prévisionnelle de la livraison : Eté 2020</p> <p>Contexte / Description : Dans un souci de respect de l'environnement, la collectivité a fait le choix d'adopter une stratégie de renouvellement du parc des véhicules de transport urbain limitée à 2 motorisations différentes GNV et électrique. Pour 2019 la CAB souhaite acquérir 4 véhicules 100% électriques : - 3 bus standards supplémentaires qu'elle mettra à disposition de son délégataire pour assurer les transports urbains, - 1 minibus urbain (capacité totale de 20 places).</p> <p>Objectifs : > Respect de l'environnement et des normes en vigueur, > Economie de consommation d'énergie, > Réduction des rejets de CO2 et des nuisances sonores, > Limiter l'âge moyen du parc de véhicule.</p> <p>Prévisions : Néant</p> <p>Prise en charge par le SMTCC : Participation plafonnée à 90 000 € pour un véhicule tout électrique de taille standard, Participation plafonnée à 45 000 € pour un minibus tout électrique.</p> <p>Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCC à l'élaboration du cahier des charges, (les bus devront être précahables en vue de l'implantation des équipements SISMD).</p>	1 350 000,00 €	/	40%	270 000,00 €
<p>Acquisition de 3 bus urbains standards Motorisation : 100% électrique</p>	250 000,00 €	:	40%	45 000,00 €
<p>Acquisition d'1 minibus urbain standard Motorisation : 100% électrique</p>	Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues			
Budget année transport:	Oui		40%	315 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT en €				1 600 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

INVESTISSEMENT

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMINE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Coût des km supplémentaires 2019		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention 1.7. 2019
	HT	TTC		
<p>N° de dossier : 24-2019 du 05/06/2019</p> <p>TIC - RESEAU URBAIN</p> <p>AMELIORATIONS :</p> <p>Ligne 1, Ligne 2, Ligne 3, Ligne 4, Ligne 5 et Ligne 6</p> <p>Nature du contrat : Marché</p> <p>Date de début de l'opération : 15/07/2013</p> <p>Durée du contrat : 7 ans</p> <p>Date de début du contrat : 15/07/2013</p> <p>Date de fin de contrat : 13/07/2020</p> <p>Nom du prestataire : ACARY TRANSEDEV PICARDIE</p>	581 513,00 €	/	50%	265 756,50 €
<p>Contexte / Description :</p> <p>Ligne 1 : Adaptation et maintien du démarrage anticipé le matin (+ 16 860,5 km / an)</p> <p>Ligne 2 : Extension vers Clairix Port à Carreaux et renforcement de la desserte avenue Poincaré (+ 15 067 km / an)</p> <p>Ligne 3 : Extension vers Choley au Bac (+ 9 760 km / an)</p> <p>Ligne 4 : Réorganisation avec desserte de la ZA du Bois de Plaisance et extension au centre-ville de Compiègne (+ 12 874 km / an)</p> <p>Ligne 5 : Maintien et renforcement des services cadencés à 15 mn (+ 39 126,5 km / an)</p> <p>Ligne 6 : Création le 3 septembre 2018. Elle remplace la ligne 2 Express et dessert la gare, les Sablons, la zone commerciale Jaux-Venette et le Bois de Plaisance.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faciliter les échanges rive droite - rive gauche et les connexions vers la ZAC de Jaux-Venette, > Favoriser l'accès aux ZA de Mercières, du parc tertiaire et scientifique, > Améliorer l'intermodalité Bus-Traîh en gare de Compiègne, les correspondances et faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <p>Réseau gratuit, campagne de comptages avec 7 cellules compteseuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2017 : 4 488 808 . 2018 : 4 981 747 <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Coût des kms supplémentaires pour l'amélioration des lignes 1, 2, 3, 4 et 5 et la création de la ligne 6 en remplacement de la ligne 2 express.</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site Internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Réalisation de 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteseuses du SISMO. 	581 513,00 €		50%	265 756,50 €
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	581 513,00 €		50%	265 756,50 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-D

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Déficit d'exploitation 2019		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention K.T. -2019-
	K.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 25-2019 du 05/06/2019 TIC - Dimanche et jours fériés Réorganisation en 2 lignes et amélioration des correspondances en gare le Dimanche et Jours Fériés (DIF)</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 15/07/2013 Durée du contrat : 7 ans Date de début du contrat : 15/07/2013 Date de fin de contrat : 13/07/2020 Nom du prestataire : ACARY TRANSDEV PICARDIE</p> <p>Contexte / Description : Réorganisation du service spécifique aux dimanches et jours fériés en 2 lignes et amélioration des correspondances en gare le dimanche pour les retours d'étudiants ou d'actifs travaillant à Compiègne en semaine. (+ 2.567 km / an).</p> <p>Objectifs : > Améliorer l'offre de service proposée le dimanche et les jours fériés et sa lisibilité pour le public, > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Traîn en gare de Compiègne, > Faciliter les déplacements domicile / travail.</p> <p>Fréquentations: (Source: SISMO) - 2014 : 4 908 usagers - 2015 : 3 954 usagers - 2016 : 3 652 usagers - 2017 : 4 369 usagers - 2018 : 4 274 usagers</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO : Déficit d'exploitation pour l'amélioration des 2 lignes DIF. Réseau payant le dimanche et les jours fériés.</p> <p>Conditions : > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Réalisation de 3 campagnes de campagne par an via les cellules compteuses du SISMO.</p>	30 746,00 €	/	40%	12 298,40 €
<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>• Dépense prévisionnelle 2019 : 35 020,00 €</p> <p>• Recettes prévisionnelles 2019 : 4 274,00 €</p> <p>• Commerciales :</p> <p>Budget annuel transport : 30 746,00 €</p>				12 298,40 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				12 298,40 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05-5-DE

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Déficit d'exploitabilité 2019 En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. 2019
	H.T.	T.T.C.		
<p><u>Contexte / Description :</u> Tout en conservant une structuration similaire et en maintenant une dimension "scolaire", les lignes deviennent des lignes TIC périurbaines. La desserte grand public y est mise en avant et ces lignes deviennent le support des évolutions/améliorations futures de l'offre en TC réguliers sur les communes périurbaines non desservies par les lignes urbaines.</p> <p>Des services ont été ajoutés en complément des trajets partagés avec le public scolaire.</p> <p>Lignes 103 et 106 : services permettant un aller-retour matin et apim entre les communes de Choisy au Bac, La Croix St Quen et St-Sauveur (+ 14 000 km). Lignes connectées au pôle gare de Compiègne.</p> <p><u>Objectifs :</u> > Améliorer l'offre en transports collectifs depuis toutes les communes de l'agglomération, en direction de la gare de Compiègne ou des zones d'emplois et de services > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Compiègne, > Faciliter les déplacements domicile / travail.</p> <p><u>Fréquentations : (Source: Rapport d'activité)</u> 2016 : Ligne 103 : 99 montées / semaine Ligne 106 : 62 montées / semaine 2017 : données non communiquées 2018 : données non communiquées</p> <p><u>Prise en charge par le SMTCO :</u> Déficit d'exploitation pour les lignes périurbaines 103 et 106</p> <p><u>Conditions :</u> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TOD, ...), > Réalisation de 3 campagnes de compage par an via les cellules compteuses du SISMO.</p>	41 378,00 €	/	50%	20 689,00 €
<p><u>N° de dossier : 26-2019 du 05/06/2019</u> TIC - Lignes périurbaines 103 et 106 Renforcement des services ouverts au grand public pour une offre périurbaine plus lisible et attractive</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 15/07/2013 Durée du contrat : 7 ans Date de début du contrat : 15/07/2013 Date de fin de contrat : 13/07/2020 Nom du prestataire : ACARY TRAMSDEV PICARDIE</p>				
FONCTIONNEMENT	41 378,00 €		50%	20 689,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	41 378,00 €		50%	20 689,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

Budget annexe
Transport :

Oui

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Déficit d'exploitation 2019		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention 2019
	RT	TTC		
<p>N° de dossier : 27-2019 du 05/06/2019 TIC - Ligne "ARC Express", suite à la fusion entre l'ARC et la CCBA</p> <p>Marché 19/06/2017 7 ans</p> <p>Date de début de l'opération : 15/07/2013</p> <p>Durée du contrat : 13/07/2020</p> <p>Date de fin de contrat : ACARY TRANSEVE PICARDIE</p> <p>Nom du prestataire :</p> <p>Contexte / Description : Extension du Ressort Territorial de l'ARC, suite à la fusion avec l'ex-CCBA au 1er janvier 2017. Mise en place de la ligne Arc Express qui permet des liaisons express entre Compiègne et Verberie : ligne structurante, rapide et flexible en correspondance avec les trains à la gare de Compiègne. 15 allers-retours / jour du lundi au vendredi, de 5h20 à 20h35. 16 allers-retours sur réservation pour optimiser les coûts de fonctionnement. Le samedi, 2 allers-retours réguliers et 4 services à la demande. Depuis le 9 avril 2018, des adaptations ont été apportées : - prolongement de 4 services jusque Verberie, - ajout d'un aller-retour sur réservation, - adaptation de certains horaires pour limiter les temps de correspondance.</p> <p>Objectifs : > Faciliter les échanges entre le nord et le sud du nouveau territoire de l'ARC, > Mieux répondre aux besoins et attentes des usagers, notamment les flux Domicile-Travail, > Favoriser l'accès en TC aux Zones d'Activités de Merclères, du parc tertiaire et scientifique, de La Croix-St-Ouen et de Verberie.</p> <p>Fréquentations : (Source SISMO) - 2017 : 1 000 usagers - 2018 : 1 567 usagers</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO : Déficit d'exploitation de la ligne ARC Express (services réguliers)</p> <p>Conditions : > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Réalisation de 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO.</p>	302 172,00 €	/	50%	151 086,00 €
			50%	151 086,00 €
Budget année transport :				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				902 172,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

N° de dossier : 28-2019 du 05/06/2019 ALLOTIC - TAD - AMELIORATIONS : Evolution du service	Description de l'opération	Déficit d'exploitation 2019 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montants Subvention H.T. 2019
		R.T.	T.T.C.		
<p>Contexte / Description :</p> <p>Evolution du TAD zonal en TAD organisé en lignes virtuelles : > 7 lignes virtuelles convergeant toutes vers la gare de Compiègne, > horaires de fonctionnement prédéfinis entre 6h et 20h du lundi au samedi.</p> <p>Volonté de simplifier le réseau et de réduire les coûts. Transfert de la gestion de la réservation téléphonique/mail par l'Agence Oise Mobilité (contrat PPP SISMO).</p> <p>Suite à la fusion de l'ARC avec la CC Basse Automne au 1er janvier 2017, création d'une ligne supplémentaire Allotitc (n°20) le 19 juin 2017 pour desservir les communes de l'ex CCBA. A compter d'avril 2018, cette ligne se voit fusionner avec la ligne n°13 Compiègne-St-Sauveur.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer une offre de transport destinée aux actifs, > Faciliter les déplacements domicile / travail par le biais du TCAD. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2015 : 24 555 personnes transportées (source ARC). . De janvier à septembre 2016 : 14 566 personnes transportées (source ARC). . Oct. / Nov. / Déc. 2016 : 4 615 personnes transportées . 2017 : 14 909 personnes transportées . 2018 : 13 819 personnes transportées <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation sur la tranche avant 9h et après 17h</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	185 046,00 €	/	50%	92 523,00 €	
<p>Budget annexe transport :</p> <p align="right">OUI</p>		185 046,00 €	50%	92 523,00 €	
<p align="right">TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>		185 046,00 €	50%	92 523,00 €	

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05-5-DE

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

. Dépense prévisionnelle 2019 : 200 000,00

. Recettes prévisionnelles 2019 : 14 954,00

. Commerciales :

DE annuel : 185 046,00 €

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

N° de dossier : 29-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Participation financière		Taux de subventions SMTCCO	Montant Subventions H.T. 2019
		M.T. 2019 - En €	T.T.C.		
<p>Vélotic - Location et stationnement sécurisé de vélos à la gare de Compiègne</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 07/10/2013 Durée du contrat : 7 ans Date de début du contrat : 15/07/2013 Date de fin de contrat : 13/07/2020 Nom du prestataire : ACARY TRANSDEV PICARDIE Avenant n° 16-2013</p>	<p>Contexte / Description : Location du local pour l'agence de location/réparation et information multimodale. Parc de 150 vélos en location moyenne/longue durée allant de 2 jours à 1 an en intermodalité à la gare de Compiègne. Consigne collective sécurisée (50 places) avec accès par badge, à proximité directe de la gare. Commande de 20 nouveaux vélos traditionnels + 10 vélos à assistance électrique livrée en mars/avril 2019.</p>	8 200,00 €	/	50%	4 100,00 €
	<p>Objectifs : > Développer la pratique utilitaire en milieu urbain en particulier des salariés, des usagers du train et des étudiants, > Augmenter la part d'utilisation du vélo et intégrer le vélo dans l'offre publique de mobilité proposée par l'ARC, > Améliorer l'intermodalité tous modes en gare de Compiègne, > Faciliter les déplacements domicile / travail.</p>	77 300,00 €	/	50%	38 650,00 €
	<p>Fréquentations : (Source: Rapport d'activité) Depuis 2014, location de la totalité du parc et remplissage total de la consigne.</p>				Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues
	<p>Prise en charge par le SMTCCO : Participation financière pour le service vélos : - Loyer agence (50%), - Déficit d'exploitation du service de location et stationnement (hors achat des vélos) (50%).</p> <p>Conditions : > Apposition du logo Oise Mobilité sur la fiche correspondante au service vélo, et sur l'abri vélos côté Margny, > Mise à jour du référentiel vélo (pistes cyclables) pour intégration au SISMO, > Prévoir dans le local de l'agence un emplacement pour la borne de rechargement et de consultation ainsi qu'un point relais information multimodale voyageurs, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...).</p>				Dépense prévisionnelle 2019 : 93 636,00 Recettes prévisionnelles 2019 : 8 136,00 Commerciales : DE annuel : 85 500,00
FONCTIONNEMENT		85 500,00 €	Oui	50%	42 750,00 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT en €			42 750,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

D : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-D

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Déficit d'exploitation 2019		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention I.C.T. 2019
	I.C.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 30-2019 du 05/06/2019 Navette des Hauts de Margny (Zone d'Activité Economique)</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 18/04/2016 Durée du contrat : 7 ans Date de début du contrat : 15/07/2013 Date de fin de contrat : 13/07/2020 Nom du prestataire : ACARY TRANSDEV PICARDIE</p> <p>Contexte / Description : Depuis le 18 avril 2016, la desserte des Hauts de Margny avec le dispositif Allotie est remplacée par la mise en place d'une navette régulière entre la gare de Compiègne et ce secteur. La desserte de l'Epide est également intégrée à cette nouvelle navette (navette complémentaire le lundi et vendredi en régulier). Ce service régulier est effectué avec un véhicule de 9 places et de cars en renforts les lundis et vendredis, dans le cadre du marché avec Acary. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à tous publics. 2 allers-retours du lundi au vendredi + 1 aller-retour complémentaire du lundi au samedi.</p> <p>Objectifs : > Améliorer les conditions de déplacement domicile / travail, > Renforcer l'utilisation des TC au départ de la gare, > Optimiser les dépenses publiques.</p> <p>Fréquentations : (Source Rapport d'activité) . 2016 : 119 usagers / semaine (source ARC) . 2017 : données non communiquées . 2018 : données non communiquées</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO : Déficit d'exploitation de la navette des Hauts de Margny</p> <p>Conditions : > Mentionner sur le site Internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Réalisation de 3 campagnes de comptage par an via les cellules comptuses du SISMO.</p>	36 050,00 €	/	50%	18 025,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	36 050,00 €		50%	18 025,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190805-CS2019_06_05_5-DE

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Coût de l'étude - 2019 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention (K.T. - 2019 -
	M.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 32-2019 du 05/06/2019 Etude de définition préalable du réseau (AMO en vue du renouvellement des marchés de transports TIC et AlloTIC)</p> <p>Date de début de l'opération : 2e semestre 2019</p> <p>Contexte / Description : AMO afin de préparer la procédure d'appel d'offres (jusqu'à l'attribution du marché). C'est l'occasion d'ouvrir une réflexion sur l'évolution de l'offre de transports proposée et la stratégie de l'ARC en la matière. Les marchés en cours s'achèvent le 13/07/2020.</p> <p>Objectifs : L'objectif est d'engager une réflexion sur l'offre proposée pour préparer au mieux le renouvellement des contrats.</p> <p>Fréquentations :</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO : Coût de l'AMO préalable au renouvellement des marchés de transports publics</p> <p>Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....).</p>	60 000,00 €	/	50%	30 000,00 €
<p align="right">Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p>				
<p align="right">Budget annexe transport :</p> <p align="center">Oui</p>				
<p align="right">TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>				60 000,00 €
				50%
				30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

FONCTIONNEMENT

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

N° de dossier : 34-2019 du 05/06/2019		Description de l'opération		Subvention Forfaitaire d'Exploitation Du 01/01 au 31/08/2019 - En €		Taux de subvention SMTCO		Montant Subvention T.T.C. Du 01/01 au 31/08/2019 -			
				P.T.		T.T.C.					
<p>Desserte régulière du Parc ALATA</p> <p>Nature du contrat : DSP</p> <p>Date de début de l'opération : 02/01/2017</p> <p>Durée du contrat : 8 ans et 2 mois</p> <p>Date de début du contrat : 01/07/2011</p> <p>Date de fin de contrat : 31/08/2019</p> <p>Nom du délégataire : KEOUS CREIL AGGLOMERATION</p> <p>Avenant 1 : 05/02/2013</p> <p>Avenant 2 : 28/01/2014</p> <p>Avenant 3 : 30/12/2016</p> <p>Avenant 4 : 05/08/2018</p> <p>Avenant 5 : 15/03/2019</p> <p>Issue de la fusion au 01/01/17 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cramoisy, Creil, Mayset, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseley, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Las Meules, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSD Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>		<p>Contexte / Description :</p> <p>Une enquête menée en 2015 auprès des salariés du Parc Alata et de la Zone de Vaux montrait un intérêt significatif (200 salariés environ) pour la création d'une liaison régulière entre la gare de Creil et le Parc Alata, parc technologique situé sur le territoire voisin de la commune de Verneuil en Halatte.</p> <p>Cette liaison permet aux habitants de l'agglomération de disposer d'un mode d'acheminement régulier, à tarification STAC, vers l'ensemble de la zone Alata. Elle soulage ainsi, en partie la ligne B, et constitue le chaînon manquant entre la gare de Creil et cette zone d'activités à fort potentiel de développement.</p> <p>La mise en œuvre de cette desserte a nécessité la signature d'une convention entre le CD60 et ACSO.</p> <p>Une nouvelle convention avec la Région a été signée le 18/01/2019 par ACSO.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et améliorer l'offre de service proposés aux salariés et visiteurs de ce site, > Faciliter les flux domicile-travail (salariés de la zone Alata), > Mieux répondre aux besoins et attentes des actifs, > Assurer au mieux l'intermodalité entre le train et le bus, > Permettre aux actifs ne disposant pas de véhicule d'accéder aux emplois situés sur cette zone périphérique. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2017 : 20 834 validations . 2018 : 15 150 validations, soit 27% de baisse. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) pour la part relative à l'exploitation de la desserte du parc ALATA.</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en appasant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise Mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 		/		46 667,00 €		50%		23 333,50 €	
				Plan de financement :		Financeur 1 : (Agglomération Creil Sud Oise) : 38 %					
						Financeur 2 : (SMTCO) : 50 %					
						Financeur 3 : (Région Hauts-de-France) : 12 %					
				Budget aménagé transport :		Oui					
				Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues							
				ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE							
				Envoiyé en préfecture le 07/06/2019							
				Reçu en préfecture le 07/06/2019							
				Affiché le 07/06/2019							
				TOTAL FONCTIONNEMENT en €		46 667,00 €		23 333,50 €			

AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE

Comité syndical du 05/06/2019

Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

Description de l'opération		Subvention Forfaitaire d'Exploitation Du 01/01 au 31/08/2019 En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. Du 01/01 au 31/08/2019
		P.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 35-2019 du 05/06/2019</p> <p>Amélioration de service : Meilleure desserte en transport collectif des pôles d'emploi et d'activités</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : Avril 2012 Durée du contrat : 8 ans et 2 mois Date de début du contrat : 01/07/2011 Date de fin de contrat : 31/08/2019 Nom du délégataire : KEDUS CREIL AGGLOMÉRATION</p>		<p>Contexte / Description :</p> <p>Dans le cadre de la restructuration de son réseau de transport, l'ex CAC a souhaité mieux desservir en transport en commun les pôles d'activités et d'emplois présents sur le territoire afin de les rendre plus accessibles auprès de ses habitants.</p> <p>Ces lieux pourvoyeurs d'emplois bénéficient ainsi d'une meilleure desserte, que ce soit en termes de fréquences de passage ou en temps de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre E. Leclerc de Montataire (nouvelle desserte – fréquence 60 mn toute la journée), - CMD / Les Marches de l'Oise (desserte renforcée – fréquence 10 mn toute la journée contre 30 mn avant), - Centre administratif de Creil (centre-ville – nouvelle desserte – fréquence 6 mn en heures de pointe), - ZI Villers (desserte renforcée par un raccourcissement du temps de parcours). <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Etendre l'éventail des lieux attractifs accessibles en transport collectif afin de faciliter les déplacements des actifs travaillant de manière régulière dans ces zones d'activités ou s'y rendant de manière épisodique, > Faciliter la possibilité d'être recrutés pour les actifs non occupés, y compris pour ceux qui ne sont pas véhiculés, > Dynamiser le réseau et encourager l'usage des transports collectifs. <p>Fréquentations : [Source SISMO]</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : 3 210 431 validations - 2018 : 3 040 290 validations <p>Nombre de validations : - 5,3% entre 2017 et 2018.</p> <p>Ne préjuge pas de la fréquentation réelle car le taux de fraude observé par la collectivité est important.</p>		50%	40 000,00 €
<p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) pour la part relative aux dessertes des pôles d'emploi et d'activités.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en appasant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 		<p>Budget annexe transport :</p> <p>Oui</p>		50%	40 000,00 €
<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>Issue de la fusion au 01/01/17 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cramelsy, Creil, Mayest, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Les Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSD Transports, pendant la durée restant des contrats en cours.</p>		<p>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p> <p>80 000,00 €</p>		50%	40 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006038-20190605-CS2019_06_05_5-DE

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

N° de dossier : 36-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Subvention Forfaitaire d'Exploitation - Du 01/01 au 31/08/2019		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention T.T.C. - Du 01/01 au 31/08/2019
		HT	T.T.C		
<p>Amélioration de service : Prolongation de la desserte (ligne D) avec création d'un arrêt (Porte de Creil) visant à favoriser l'intermodalité avec le réseau PSO Transports</p> <p>Nature du contrat : DSP Date de début de l'opération : Avril 2012 Durée du contrat : 8 ans et 2 mois Date de début du contrat : 01/07/2011 Date de fin de contrat : 31/08/2019 Nom du délégataire : KEOLUS CREIL AGGLOMERATION</p> <p>Avenant 1 : 06/02/2013 Avenant 2 : 28/01/2014 Avenant 3 : 30/12/2016 Avenant 4 : 05/08/2018 Avenant 5 : 15/09/2019</p> <p>Issue de la fusion au 01/01/17 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cramoisy, Creil, Wassigny, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseley, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Les Mello, Thiermy et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Contexte / Description :</p> <p>Lors de la restructuration de son réseau de transport, l'ex CAC avait souhaité renforcer l'intermodalité avec le réseau voisin de l'ex Communauté de Communes Pierre Sud Oise (PSO) qui avait mis en place son propre réseau de transport urbain en septembre 2011.</p> <p>Les deux réseaux sont fortement interconnectés puisque deux lignes régulières de l'ex PSO desservent l'ex CAC et une ligne de l'ex CAC dessert St Vaast (ès Mello, commune de l'ex PSO).</p> <p>En vue de créer un lieu intermodal entre les deux réseaux, l'ex CAC a prolongé sa ligne D (Villers St Paul / Gare de Creil / Porte de Creil) en créant un arrêt (Porte de Creil) situé à la limite entre les deux territoires.</p> <p>Concernant la ligne D, un bus dessert à peu près toutes les 40 minutes le point d'arrêt en heures de pointe.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le passage d'un réseau à un autre pour les usagers du réseau urbain STAC et donc favoriser l'intermodalité; > Proposer une desserte indirecte de la zone commerciale de St Maximin, de ses activités et des emplois (environ 5 000); > Faire des réseaux de transport urbain un outil adapté aux besoins en mobilité des habitants. <p>Préquotations : (Source SISMO)</p> <p>Nombre de validations : - 5,3% entre 2017 et 2018. Ne préjuge pas de la fréquentation réelle car le taux de fraude observé par la collectivité est important. Année 2017 : 3 210 431 validations Année 2018 : 3 040 290 validations</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) pour la part relative à la création de la desserte Porte de Creil.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en appasant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité; > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO; > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique; > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...); > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	/	36 000,00 €	50%	18 000,00 €
		Budget annexé transport :		50%	18 000,00 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT en €		50%	36 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

D : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Ticket modérateur de 50% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

N° de dossier : 37-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Subvention Forfaitaire d'Exploitation - Du 01/01 au 31/08/2019 -		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention T.T.C. - Du 01/01 au 31/08/2019 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>Amélioration de service : Exploitation d'un service de transport de soirée (20h30 - 21h50) dit FLEKO destiné aux actifs rejoignant leur domicile tardivement</p> <p>Nature du contrat : DSP</p> <p>Date de début de l'opération : Avril 2012</p> <p>Durée du contrat : 8 ans et 2 mois</p> <p>Date de début du contrat : 04/07/2011</p> <p>Date de fin de contrat : 31/08/2019</p> <p>Nom du délégataire : KEOLIS CREIL AGGLOMERATION</p> <p>Avenant 1 : 06/02/2013</p> <p>Avenant 2 : 28/01/2014</p> <p>Avenant 3 : 30/12/2016</p> <p>Avenant 4 : 05/08/2018</p> <p>Avenant 5 : 15/03/2019</p>	<p>Contexte / Description :</p> <p>Lors de la restructuration de son réseau de transport, l'ex CAC a mis en place en avril 2012, 3 lignes de transport dites « Flexo » (à mi-chemin entre la ligne régulière et le TCAD).</p> <p>Sans réservation, Flexo s'effectue selon un trajet modulable, construit par le conducteur en fonction des arrêts de descente demandés par les voyageurs à leur montée dans le bus. Le conducteur ira au plus direct entre 2 arrêts demandés.</p> <p>Depuis le 15 décembre 2014, un quatrième Flexo a été mis en service, assurant la desserte de Nogent sur Oise et Villers St Paul à partir de la gare de Creil (départ 20h47) en correspondance avec le train arrivant de Paris à 20h29. Flexo prolonge ainsi le réseau plus tard le soir avec 4 bus au départ de la gare de Creil en correspondance avec les trains arrivant de Paris et à destination des 4 communes.</p> <p>Chaque départ est calculé sur les arrivées des trains de Paris, arrivant à Creil entre 20h30 et 21h50.</p> <p>Flexo fonctionne également le dimanche et les jours fériés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Répondre de manière adaptée et souple à une demande de mobilité latente, tout en maîtrisant les coûts de production inhérents, > Répondre aux retours tardifs et décalés des actifs, > Assurer au mieux l'intermodalité entre le train et le bus, > Faciliter les déplacements domicile/travail, > Répondre à une demande de déplacement conséquente mais éclatée sur le territoire. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <p>La fréquentation du FLEKO est en hausse de + de 11 %, passant de 16 273 validations en 2017 à 18 131 validations en 2018.</p> <p>Ne préjuge pas de la fréquentation réelle car le taux de fraude observé par la collectivité est important.</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) pour la part relative à l'exploitation du service Flexo</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site Internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en appuiant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	/	33 333,00 €	50%	16 666,50 €
<p align="right">FOINCTIONNEMENT</p>			33 333,00 €	50%	16 666,50 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

Budget annexe transport :

Oui

TOTAL FONCTIONNEMENT en €

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

N° de dossier - 38-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Subvention Forfaitaire d'Exploitation Du 01/01 au 31/08/2019 -		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention T.T.C. Du 01/01 au 31/08/2019 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>Renforcement de la desserte de l'hôpital à Creil</p> <p>Nature du contrat : DSP</p> <p>Date de début de l'opération : 16/12/2013</p> <p>Durée du contrat : 8 ans et 2 mois</p> <p>Date de début du contrat : 03/07/2011</p> <p>Date de fin de contrat : 31/08/2019</p> <p>Nom du délégataire : KEOLUS CREIL AGGLOMERATION</p>	<p>Contexte / Description :</p> <p>Le centre hospitalier de Creil est un arrêt important du réseau de transport urbain. Au regard du nombre de salariés et de visiteurs drainés par ce site, l'ex CAC a souhaité renforcer cette desserte. Ainsi, depuis le 16 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • desserte systématique de l'hôpital de Creil avec la ligne B (Nogent-sur-Oise / hôpital Creil), tous les jours même les dimanches et les jours fériés, • prolongement de la ligne D qui s'arrêtait à l'arrêt Porte de Creil vers Creil Hôpital du lundi au samedi : des trajets directs depuis Villers-Saint-Paul. <p>Désormais 4 des 5 lignes régulières du STAC desservent l'hôpital, ce qui fait de cet arrêt le second le plus desservi après la gare.</p> <p>79 dessertes supplémentaires sont prévues chaque jour, soit près de 500 par semaine.</p> <p>Début 2014, 3 nouveaux points d'arrêts (rendus accessibles depuis 2016) ont été aménagés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et améliorer l'offre de service proposé aux salariés et visiteurs de ce site. > Faciliter les flux domicile-travail (salariés de l'hôpital), > Mieux répondre aux besoins et attentes des actifs. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <p>89 138 validations en 2018 contre 91 671 validations en 2017 aux 3 quais de l'arrêt hôpital, soit une baisse de 2,76% (à relativiser au regard de la fraude observée).</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) pour la part relative au renfort de la desserte de l'hôpital de Creil.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en appasant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO. ...) 	/	86 667,00 €	50%	43 333,50 €
<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>Issue de la fusion au 01/01/17 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSOS) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cramoisy, Creil, Mhayel, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vast Les Mello, Thiverny et Villers Saint Paul. Deux réseaux de transport cohabitent sur le territoire d'ACSOS : le STAC et P50 Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>		<p align="center">Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p>		OUI	86 667,00 €
				Budget annexe transport :	43 333,50 €
				TOTAL FONCTIONNEMENT en €	86 667,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
 Comité syndical du 05/06/2019
 Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

N° de dossier: 39-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Compensation tarifaire incluse dans la SFE - Du 01/01 au 31/08/2019 -		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C. - Du 01/01 au 31/08/2019 -
		P.T.	T.T.C.		
<p>Maintien et simplification de la grille tarifaire attractive</p> <p>Nature du contrat: DSP</p> <p>Date de début de l'opération: Septembre 2011</p> <p>Durée du contrat: 8 ans et 2 mois</p> <p>Date de début du contrat: 01/07/2011</p> <p>Date de fin de contrat: 31/08/2019</p> <p>Nom du délégataire: KEOLIS CREIL AGGLOMERATION</p> <p>Avenant 1: 06/02/2013</p> <p>Avenant 2: 28/01/2014</p> <p>Avenant 3: 30/12/2016</p> <p>Avenant 4: 05/08/2018</p> <p>Avenant 5: 15/03/2019</p> <p>Issue de la fusion au 01/01/17 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Crémilly, Creil, Moyse, Montataire, Nogent sur Oise, Roussey, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Les Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent sur le territoire d'ACSO : le STAC et P50 Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Contexte / Description:</p> <p>La grille tarifaire sur le réseau du STAC a été complètement revue en septembre 2011 afin d'avoir une nouvelle grille tarifaire plus simple, plus attractive et surtout à la baisse.</p> <p>Au mois d'août 2015, la grille tarifaire a de nouveau été revue et les modifications suivantes ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ticket unitaire : Passage de 0,90€ à 1€, - Carnet 5 voyages : Suppression, - Carnet 10 voyages : Passage de 5,50€ à 6€, - Abonnement mensuel 26-59 ans : Passage de 15€ à 16€, - Abonnement mensuel moins de 26 ans : Inchangé 7€, - Abonnement mensuel plus de 60 ans : Inchangé 10€, - Post-paiement moins de 26 ans et plus de 60 ans : Inchangé, - Post-paiement 26-59 ans : Passage de 0,50€/voyage à 0,54€, - Création abonnement annuel jeunes 28€ - Pass Loisirs +. <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir la grille tarifaire attractive pour les usagers afin de tenir compte de la situation économique et afin que le prix ne soit pas un obstacle à la mobilité en transport collectif, > Développer et encourager la fréquentation du réseau de transport en commun pour l'ensemble de la population de l'agglomération. <p>Fréquentations: (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : 3 210 431 validations - 2018 : 3 040 290 validations <p>Nombre de validations : - 5,3% entre 2017 et 2018.</p> <p>Ne préjuge pas de la fréquentation réelle car le taux de fraude observé par la collectivité est important.</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO:</p> <p>Compensation tarifaire incluse dans la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE).</p> <p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Respect de l'objectif du SMTCCO d'harmonisation des titres de transport. 	/	300 000,00 €	40%	120 000,00 €
<p>Budget annexé transport:</p> <p align="right">OUI</p>					<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p>
				TOTAL FONCTIONNEMENT en €	120 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Participation financière 2019 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention T.T.C. 2019
	H.T.	T.T.C.		
<p>Contexte / Description :</p> <p>Dans le cadre de la 2ème année de déploiement, sur 9 communes du territoire de l'ACSO de l'auto-stop organisé « REZPOUCE », le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (PNR) a toujours en charge l'abonnement pour les communes de CREIL et SAINT-MAXIMIN. Pour les 9 communes restantes, à la charge de l'ACSO, l'abonnement au service pour 2019 représentera un coût de 4 000 € H.T.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les habitants de l'ACSO à un nouveau concept de transport écologique et économique, > Répondre encore mieux aux attentes et besoins des usagers sur le nouveau territoire de l'ACSO, > Favoriser une mobilité durable sur des territoires ruraux et périurbains, > Désenclaver le territoire, > Assurer une complémentarité avec les transports collectifs. <p>Statistiques</p> <p>Depuis l'ouverture des inscriptions, en octobre 2018, le nombre d'inscrits est de 38 répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 uniquement inscrits comme conducteurs, - 16 uniquement inscrits comme passagers, - 12 inscrits comme conducteurs et également comme passagers. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Abonnement annuel REZPOUCE sur le territoire ACSO hors PNR hors actions de communication et pose d'équipements.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, points d'arrêt Rézopouce géoréférencés...). 	/	4 800,00 €	40%	1 920,00 €
<p>N° de dossier : 40-2019 du 05/06/2019</p> <p>Abonnement au service Rezo Pouce</p> <p>Nature du contrat : Convention Date de début de l'opération : 01/09/2018 Durée du contrat : 36 mois Date de début du contrat : 01/09/2018 Date de fin de contrat : 31/08/2021 Nom du prestataire : SIC REZO POUCE</p>				
Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues				
Budget annexe transport :				
Oui				
4 800,00 €				1 920,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				1 920,00 €

Envoyé en préfecture le 07/08/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention pour la période - Du 01/01 au 31/08/2019 -

N° de dossier : 01-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Déficit d'exploitation Du 01/01 au 31/08/2019		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention HT Du 01/01 au 31/08/2019	
		HT	T.T.C			
Restructuration du réseau Pierre Sud Oise Transports	<p>Contexte / Description :</p> <p>Depuis le 1er mars 2018, l'Agglomération Creil Sud Oise a renouvelé son contrat d'exploitation d'une partie du réseau de transport urbain (PSO Transports) pour une durée de 18 mois, du 1er mars 2018 au 31 août 2019 avec la société Keolis Evrard.</p> <p>Ce nouveau contrat a permis de mettre en place de nouvelles améliorations afin de desservir au mieux le nouveau territoire de l'ACSO.</p> <p>Les améliorations majeures apportées au réseau :</p> <ul style="list-style-type: none">- la signature d'une charte de correspondance garantie avec la SNCF pour assurer l'attente du dernier train pour les usagers venant de Paris,- l'amélioration de la desserte de la Zone commerciale et du centre-ville de Creil par la ligne Ambre,- l'amélioration de l'itinéraire de la ligne Rubis à destination de la gare de Creil,- une offre régulière aux heures de pointes pour la commune de Cramoisy. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">> Rendre le réseau de transport plus performant en répondant encore mieux aux attentes et besoins des usagers sur le nouveau territoire de l'ACSO,> Développement du transport collectif en alternative à l'usage des véhicules particuliers et inciter à un changement de comportement de la population en faveur du développement durable en répondant aux besoins des actifs,> Désenclavement du territoire,> Compléter l'offre des lignes assurées par la région,> Assurer l'intermodalité avec les lignes SNCF (gares de Creil et Chantilly) et relier les territoires voisins. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none">- 2017 : 46 505 validations pour les 3 lignes régulières (Ambre, Emerald et Rubis),- 2018 : 65 462 validations pour les 3 lignes régulières (Ambre, Emerald et Rubis), soit + 40,76%. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation déduction faite de la recette réelle du Vt perçu et affecté à ces lignes d'exploitation.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">> Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AC, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité,> Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO,> Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique,> Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...),> Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDD, ...).	56 998,00 €		40%	22 799,20 €	
				<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle du Vt Urbain perçue</p> <ul style="list-style-type: none">. Dépense prévisionnelle 2019 : 486 488,00 €. Recettes prévisionnelles 2019 : 13 080,00 €. Commerciales :. Vt : 83% (Montant prévisionnel)437 490,00 € <p>DE annuel : 56 998,00 €</p>		
FONCTIONNEMENT		56 998,00 €	-	40%	22 799,20 €	

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

D : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05-5-DE

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération	Participation financière 2019		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.C. 2019
	H.T. En €	T.C. En €		
<p>N° de dossier : 42-2019 du 05/06/2019 Elaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) dans le cadre élargi d'un PDM (Plan de Déplacements Mutualisés) à l'échelle d'un bassin de vie Phase 2</p> <p>Contexte / Description : En mai 2011, l'INSEE a publié la nouvelle composition communale des agglomérations. L'aire urbaine de Creil dépassant les 100 000 habitants, les PTU qui la composent (ex CAC, ex PSO et Liancourt) doivent réaliser et approuver un PDU. Le Syndicat Mixte du SCOT a décidé de porter l'élaboration d'un PDU sur son territoire, comprenant l'ex CAC, l'ex Communauté de Communes Pierre Sud Oise (CC PSO) et la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée Dorée (CCLVD). Par ailleurs, la Communauté de Communes des 3 Forêts (CC3F), la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPDH), le Pays du Clermontois et l'Aire Cantillienne ont acté leur participation à l'élaboration du document, même si les communes qui les composent ne sont pas dans l'obligation de réaliser un PDU. Ainsi, les autres EPCI ont fait le choix de réaliser un Plan Général de Déplacements (PGD) dans un premier temps, présentant plus de souplesse dans les modalités de réalisation qu'un PDU. Aussi, la démarche dans son ensemble est celle d'un Plan de Déplacements Mutualisés (PDM). Le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoises (SMBCVB) coordonne et pilote la réalisation de l'EMD et du PDU. Juin 2017 : restitution des résultats de l'enquête ménage et déplacement, Novembre 2018 : séminaire de présentation du diagnostic du PDM, 2019 : déclinaison des scénarios et séminaire prévu le 6 Juin. Objectifs : > S'inscrire dans une démarche ambitieuse et volontaire sur les questions relatives à la politique de mobilité d'un territoire, > Développement et optimisation des TC et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, > Réflexion sur de nouveaux services à la mobilité, > Amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, > Diminution du trafic automobile et organisation du stationnement.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Participation financière au coût de l'étude au prorata de la contribution financière versée par ACSO au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoises (SMBCVB).</p> <p>Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....).</p>	/	28 730,10 €	20%	5 746,02 €
Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues				
Budget annexe Transport :		OUI		
		28 730,10 €	20%	5 746,02 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

FONCTIONNEMENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

N° de dossier - 20-2019 - du 05/06/2019	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2019 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention H.T. - 2019 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>Service de Transport à la Demande : Le Pass Thelle Bus</p> <p>Prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité au 01/01/2019</p> <p>Nature du contrat : Marché</p> <p>Date de début de l'opération : 2008</p> <p>Durée du contrat : 1 an renouvelable 2 fois</p> <p>Date de début du contrat : 16/07/2018</p> <p>Date de fin de contrat : 16/07/2021</p> <p>Nom du prestataire : CABARO</p>	<p>Contexte / Description :</p> <p>La CC THELLOISE a lancé une nouvelle consultation au 1er trimestre 2018. Une nouvelle offre est proposée depuis le 16/07/2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Desserte des gares : - Desserte des bourgs centre et zones d'activités : - Zone Nord : Noailles, Sainte Geneviève sont desservis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30. - Zone sud : Sainte Geneviève, Neuilly en Thelle, Chambly sont desservis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30. - 5 véhicules accessibles aux Personnes à Mobilité réduite assurent le service. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Limiter les émissions de CO2, > Favoriser le report modal (desserte des principales gares du territoire), > Favoriser le transport en commun sur le territoire de la CC THELLOISE et sur les bassins d'emplois à proximité en adaptant le service aux attentes des usagers (desserte de Beauvais, Chambilly, Cires-les-Mello et les zones d'activité de Neuilly en Thelle et Chambly). <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <p>En 2018, le service Pass Thelle Bus a transporté 16 727 voyageurs (-30 % par rapport à 2017). Le nombre de courses réalisées s'élève à 7 118 en 2018 (-54% par rapport à 2017). Le Pass Thelle Bus présente un taux de remplissage stable de 2,3 personnes par course. 13 255 validations remontées en 2018, soit une diminution de 23,5% par rapport à 2017.</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation du service de TCAD Pass Thelle Bus</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	222 480,00 €	/	40%	88 992,00 €
<p>Dégrogation pour commencement anticipé accordée le : 05/02/2019</p>		<p>Budget appare transport :</p> <p>Oui</p>		<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle du Vt Urbain perçue</p> <p>. Dépense prévisionnelle 2019 : 854 980,00 €</p> <p>. Recettes prévisionnelles 2019 :</p> <p>. Commerciales : 15 000,00 €</p> <p>. Vt : 617 500,00 €</p> <p>DE annuel : 222 480,00 €</p>	
FONCTIONNEMENT		222 480,00 €		40%	88 992,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		222 480,00 €		40%	88 992,00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

INVESTISSEMENT		Participations financières au coût d'aménagement d'un parking supplémentaire - Extension du PEM Gare de St Sulpice - 2019 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention H.T. - 2019 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>NOUVELLE DEMANDE</p> <p>N° de dossier : 21-2019 du 05/06/2019</p> <p>Aménagement d'un parking gare de Saint Sulpice en pôle d'échange multimodal</p> <p>Nature du contrat : Marché (1)</p> <p>Date de début des travaux : Été 2019</p> <p>Durée du contrat : 3 ans</p> <p>Date de début du contrat : 31/12/2016</p> <p>Date de fin de contrat : 31/12/2019</p> <p>Nom du prestataire : Entreprise COMAS</p> <p>(1) Marché relatif à l'entretien et le revêtement de la voirie de la CC Thelloise</p>		<p>Description de l'opération</p> <p>Contexte / Description : La CC Thelloise, dans le cadre de sa compétence patrimoine, assure la gestion et l'entretien des parkings de la gare de Chambly et de Saint Sulpice. La CC Thelloise souhaite agrandir la surface du parking de la gare de Saint-Sulpice réalisé en 2005 (53 places) qui est saturé actuellement. Le projet est de créer 25 places de parking supplémentaires et de réaliser plusieurs aménagements pour favoriser l'intermodalité : Aménagement de parking vélos et 2 roues motorisées, aménagement du cheminement piétons vers la gare, aménagement de places parking réservées au covoiturage et aménagement d'un dépose-minute. Actuellement le parking situé en face du bâtiment voyageur comprend : - un arrêt bus/car, - une place taxi. Objectifs : > Favoriser l'intermodalité et le rabattement vers la gare de Saint-Sulpice, > Améliorer les conditions d'accès de la gare, > Favoriser le report modal vers les transports collectifs, > Faciliter les déplacements domicile-travail.</p>		40%	60 000,00 €
<p>Dérogation pour commencement anticipé accordée le : 27/03/2019</p>		<p>Plan de financement : - Financier 1 : (Communauté De Communes Thelloise) : 30 % - 45 000 € - Financier 2 : (SMTCO) : 40 % - 60 000 € - Financier 3 : (Région Hauts de France) : 30 % - 45 000 €</p> <p>Budget annexe transport : Oui</p>		<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p>	
<p>TOTAL INVESTISSEMENT : en €</p>		150 000,00 €		40%	60 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019
ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

COMMUNE DE CRÉPY EN VALOIS
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019
 ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

N° de dossier : 08-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Déficit d'exploitation -2019		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention T.T.C. -2019
		H.T.C.	En €		
Exploitation du réseau de transport collectif urbain à deux lignes régulières CYPRE	<p><u>Contexte / Description :</u></p> <p>Suite au PGD et PDU, création et exploitation d'un réseau de transport collectif à une ligne régulière cadencée au 1/4 d'heure de 6h à 20h et desservant une dizaine de points d'arrêt dans Crépy-en-Valois, itinéraire Nord-Sud.</p> <p>Ajout d'une 2ème ligne le 1er décembre 2013, en complément de la 1ère ligne, itinéraire Est-Ouest.</p> <p>Renouvellement du marché le 1er décembre 2018.</p>			50%	246 222,15 €
Nature du contrat : Marché					
Date de début de l'opération : 01/12/2011 (ligne 1)					
Durée du contrat : 01/12/2013 (ligne2)			492 444,30 €		
5 ans					
Date de début du contrat : 01/12/2018					
Date de fin de contrat : 30/11/2023					
Nom du prestataire : Les Cars Charlot (Groupe RATP Dev)					
Avantant 1 : 04/04/2019					
Dérogation pour commencement anticipé accordée le : 18/03/2019					
<p><u>Objetifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Offrir une réelle alternative à l'usage de l'automobile en ville, > Réduire le stationnement en centre-ville, > Assurer de bonnes correspondances en gare SNCF pour les migrants alternants. 					
<p><u>Éléments de description :</u> (Source SISMO)</p> <p>Réseau gratuit, campagne de comptages avec 1 cellule compteuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2016 : 400 634 montées . 2017 : 424 625 montées . 2018 : données non exploitables 					
<p><u>Prise en charge par le SMTCO :</u></p> <p>Déficit d'exploitation déduction faite de la recette réelle du Vt perçu et affecté aux deux lignes d'exploitation</p> <p>Réseau gratuit</p>					
<p><u>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Réalisation de 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO. 					
<p><u>Budget annexe transport :</u></p> <p>Non</p>					
<p>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>			492 444,30 €	50%	246 222,15 €

Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues

Sous réserve de réajustement ad val de la recette réelle du Vt Urbain perçue

• Dépense prévisionnelle 2019 : 916 506,30 €

• Recettes prévisionnelles 2019 : réseau gratuit

• Commerciales : 424 062,00 €

• Vt : 28,53% (Montant provisionné)

DE annuel : 492 444,30 €

COMMUNE DE CHANTILLY
Comité syndical du 05/06/2019

Subvention pour la période - Du 01/01 au 30/11/2019 -

Description de l'opération		Déficit d'exploitation - Du 01/01 au 30/11/2019 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention TTC - Du 01/01 au 30/11/2019 -
		HT	TTC		
<p>N° de dossier : 17-2019 du 05/06/2019 Amélioration de la Desserte Urbaine Chantillienne : Ajout de 2 courses supplémentaires le soir pour assurer la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h36</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 01/12/2015 Durée du contrat : 4 ans Date de début du contrat : 01/12/2015 Date de fin de contrat : 30/11/2019 Nom du prestataire : KEOLIS</p>		/	8 214,00 €	50%	4 107,00 €
<p>Contexte / Description : Depuis le 1er décembre 2015, la Ville de Chantilly a conclu un nouveau marché public avec la société KEOLIS pour le service public de transport urbain. La Ville a souhaité renforcer et intégrer dans son nouveau marché des courses supplémentaires au DUC à partir de la gare vers les quartiers Boussac et Lefébure à 20h36. Ce service, composé de 2 bus, assure la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h32, très fréquenté par les chantilliens.</p> <p>Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux, > Améliorer la desserte vers les quartiers Boussac et Lefébure (Nord et Sud de Chantilly), > Faciliter les déplacements domicile / travail.</p> <p>Prévisions : (Source SISMO) - 2017 : 388 409 voyageurs - 2018 : 384 171 voyageurs soit 1,09 % de baisse - Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO fournies</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Déficit d'exploitation des courses supplémentaires le soir Réseau gratuit Lignes "Transport" affectées au budget principal de la ville</p> <p>Conditions (Cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) : > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposition le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise Mobilité, > Réalisation de 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...).</p>		<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Sujet annexe transport : Non</p>			
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			8 214,00 €	50%	4 107,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

COMMUNE DE CHANTILLY
Comité syndical du 05/06/2019

Subvention pour la période - Du 01/01 au 30/11/2019 -

ANNEXE DELIBERATION - CS SMTCCO 2019 06/05-5

Description de l'opération		Déficit d'exploitation - Du 01/01 au 30/11/2019 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention T.T.C. - Du 01/01 au 30/11/2019 -
Contexte / Description :		M.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 18-2019 du 05/06/2019</p> <p>Renforcement de la Desserte Urbaine Chantillienne :</p> <p>Affectation d'un bus supplémentaire pour augmentation de 5 courses quotidiennes du lundi au vendredi, de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h en correspondance avec les trains</p> <p>Nature du contrat : Marché</p> <p>Date de début de l'opération : 01/12/2015</p> <p>Durée du contrat : 4 ans</p> <p>Date de début du contrat : 01/12/2015</p> <p>Date de fin de contrat : 30/11/2019</p> <p>Nom du prestataire : REOUS</p>		/	55 458,00 €	50%	27 729,00 €
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux, > Fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain, > Améliorer les liaisons avec les établissements scolaires, > Offrir davantage d'offre en semaine, avec 5 départs supplémentaires du Lundi au Vendredi. <p>Prévisions : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2017 : 388 409 voyageurs . 2018 : 384 171 voyageurs soit 1,09 % de baisse . Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO fournies <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déficit d'exploitation du renfort de service (ajout d'un 3ième bus suppl.) Réseau gratuit Lignes "Transport" affectées au budget principal de la ville <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Réalisation de 3 campagnes de compagne par an via les cellules compteuses du SISMO, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc...), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 					Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues
<p>Budget annexé transport :</p> <p>Non</p>			55 458,00 €	50%	27 729,00 €
<p>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</p>					

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019

ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

COMMUNE DE CHANTILLY
 Comité syndical du 05/06/2019
 Subvention année 2019

Description de l'opération	Coût de l'étude -2019- En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention T.T.C. -2019-
	M.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 19-2019 du 05/06/2019</p> <p>Étude de dessertes et AMO pour le lancement de la procédure d'appel d'offres relatif au renouvellement du marché de service de transport urbain</p> <p>Nature du contrat : Marché</p> <p>Durée du contrat : 8 mois</p> <p>Date de début du contrat : 30/04/2019</p> <p>Date de fin de contrat : 31/12/2019</p> <p>Nom du prestataire : Groupement conjoint Espella /Teurbis</p>		30 000,00 €	50%	15 000,00 €
<p>Contexte / Description :</p> <p>Depuis le 1er décembre 2015, la ville de Chantilly a conclu un marché avec la société KEOLIS pour l'exploitation du service de transport urbain. Ce marché a été conclu pour une durée de 4 ans du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2019.</p> <p>La ville souhaite être accompagnée d'un cabinet spécialisé pour lancer la procédure de renouvellement de marché.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réaliser un diagnostic du réseau actuel comprenant un bilan technique et financier, > Profiter d'une expertise externe pour redéfinir le réseau et rédiger le dossier de consultation, préparer la procédure d'appel d'offres jusqu'à la désignation du futur prestataire, > Se faire accompagner par des experts du transport pour obtenir des offres compétitives en suscitant plusieurs candidatures, > Maîtriser, optimiser et rationaliser l'activité « transport » par une meilleure adaptation de l'offre à la demande, par la nécessité de mieux desservir son territoire et d'agir en faveur des mobilités durables, > Optimiser le coût du transport par son mode de gestion et encadrer la relation avec l'exploitant : modalités de rémunération, > Améliorer continuellement la performance du réseau, son attractivité, sa qualité de service. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Coût de l'étude de dessertes et de l'AMO pour le lancement de la procédure d'appel d'offres relatif au renouvellement du marché de service de transport urbain</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Budget annexé transport : Non</p>	<p>Envoyé en préfecture le 07/06/2019</p> <p>Reçu en préfecture le 07/06/2019</p> <p>Affiché le 07/06/2019</p> <p>ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE</p>		
FOINCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		30 000,00 €	50%	15 000,00 €

COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

N° de dossier : 09-2019 du 05/06/2019	Description de l'opération	Déficit d'exploitation -2019 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant Subvention T.T.C. -2019 -		
		H.T.	T.T.C.				
Restructuration du réseau de Transports Urbains Maxipontains	<p>Contexte / Description :</p> <p>Depuis le 02/01/2017, la ville de Pont-Sainte-Maxence a conclu un nouveau marché de transports publics avec Keolis-Oise. Dans le cadre de ce marché, des améliorations ont été apportées en faveur des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin d'améliorer les liaisons entre les quartiers, les lignes régulières passent de 4 à 2, toujours du lundi au samedi (complétées par la ligne « Dornibus » le dimanche). - Le samedi, allègement de la ligne 1 pour desservir le quartier de Sarron. - Amélioration de la desserte de la gare grâce à des correspondances optimisées avec les TER, ajustement des horaires en mai et octobre 2017. - Correspondances garanties le soir entre le train et le dernier bus pour des retours au domicile en toute sérénité. - Nouveauté : desserte de l'hôpital et du quartier Fond Roblin. - Gratuité du service avec une large amplitude horaire en semaine (5 h à 20h30). <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Permettre une augmentation de la fréquentation du service en mettant en place des horaires ajustés facilitant les correspondances avec les trains et les correspondances des lignes entre elles. > Améliorer les dessertes en faveur des salariés pour leurs trajets domicile / travail, > Assurer des liaisons plus directes entre les quartiers excentrés et les zones d'activités et commerciales. > Desservir la Zone Industrielle et la Zone Commerciale, > Renforcer la gare comme lieu intermodal et de correspondance. <p>Fréquentations : (Source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : 295 041 voyageurs - 2018 : 297 561 voyageurs soit une hausse de 1% - Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO fournies <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation pour la restructuration du TUM et pour les améliorations navettes Dornibus</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise > Réalisation de 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....), > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...). 	/	287 000,00 €	50%	133 500,00 €		
	Navettes Dornibus :	/	5 000,00 €	40%	2 000,00 €		
<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle du Vt Urbain perçue</p> <p>• Dépense prévisionnelle 2019 :</p> <p>• Recettes prévisionnelles 2019 :</p> <p>• Commerciales :</p> <p>Vt (Montant proratisé)</p> <p>DE annuel :</p>					489 000,00 €	217 000,00 €	272 000,00 €
Budget annexes transport :		Non					
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			272 000,00 €			135 500,00 €	

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 050-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-D

FONCTIONNEMENT

COMMUNE DE NOYON
Comité syndical du 05/06/2019
Subvention année 2019

Description de l'opération		Déficit d'exploitation -2019- En €		Taux de subvention SMTCO	Montant Subvention T.T.C. -2019-
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 33-2019 du 05/06/2019 Exploitation du nouveau réseau de transport urbain de Noyon (Lib'Bus)</p> <p>Nature du contrat : Marché Date de début de l'opération : 01/04/2018 Durée du contrat : 8 ans Date de début du contrat : 01/04/2018 Date de fin de contrat : 31/12/2025 Nom du prestataire : Courriers Automobiles Picards Avenant 1 : 13/09/2018</p>		/	166 550,00 €	50%	83 275,00 €
<p>Contexte / Description : Après une étude de restructuration du réseau de bus, la municipalité a choisi de moderniser son réseau afin de l'adapter au mieux aux besoins des usagers. Une refonte complète du réseau urbain a été établie. Le nouveau service de transport est effectif depuis le 2 janvier 2018. Mise en place de 8 lignes au lieu de 3 lignes précédemment. Convergence de ces 8 lignes par la gare. Desserte plus régulière de tous les quartiers.</p> <p>Objectifs : - Inciter un maximum de personnes à se déplacer en bus, notamment en maintenant le service gratuit, - Rendre plus lisible les grilles horaires en créant une grille valable toute l'année sauf un mois durant l'été et en mettant en place le cadencement, - Favoriser l'intermodalité train-bus le matin et le soir, notamment pour les actifs travaillant par exemple à Paris, Compiègne ou St Quentin, et maintenir une compétitivité des transports collectifs par rapport à la voiture individuelle, - Favoriser l'accès à l'emploi grâce aux possibilités de déplacements offertes par les transports collectifs, - Favoriser l'accès à l'ensemble des services de la ville, et notamment les équipements structurants (pôle de service à St Blaise, zone d'activités du Mont Renaud, Campus Inovia, centre-ville, quartier de l'hôpital...).</p> <p>Fréquentations : (Source SISMO) - 2017 : données non communiquées - 2018 : 390 001 personnes transportées</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Déficit d'exploitation du réseau Réseau gratuit</p> <p>Conditions (cf. articles 4 et 5 de l'arrêté d'attribution) : > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de l'AO, la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition des logos sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO (mise à jour de la base TDO, ...), > Réalisation de 3 campagnes de partage par an via les cellules compteuses du SISMO.</p>		<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle du Vt Urbain perçue</p> <p>• Dépense prévisionnelle 2019 : 736 550,00 €</p> <p>• Recettes prévisionnelles 2019 : • Commerciales : réseau gra • Vt : 570 000,00 €</p> <p>DE annuel : 166 550,00 €</p> <p>Budget année transport : Non</p>			
			166 550,00 €	50%	83 275,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			166 550,00 €	50%	83 275,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019

ID : 060-2000060339-20190605-CS2019_06_05_5-DE

DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE DE VALIDITE DE SUBVENTION POUR UNE NOUVELLE ANNEE SUPPLEMENTAIRE
Comité Syndical du 05/06/2019

Demandeurs	Objets de la subvention	Descriptions	Taux de subvention SMITCO (%)	Montant subvention SMITCO attribués	Date de fin de la subvention	Date d'échéance de validité	Date d'échéance de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.	Date d'échéance de report pour une quatrième année suppl.
Région Hauts-de-France (Cf. courrier du 04/04/2019)	Fonctionnement: Ligne Régionale de cars : Ligne routière 49 "Gisors / Cergy"	Objectifs : > Maintenir et améliorer une offre de transports collectifs attractive entre le sud-ouest de l'Oise et Cergy-Pontoise,	15%	33 047,73 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	N° de dossier : 18-2018 V2 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018		CS du 05/06/2019		
	Fonctionnement: Ligne Régionale de cars : Ligne routière 41 "Crépy-en-Valois / Roissy"	Objectifs : > Proposer une offre de transport collectif attractive destinée essentiellement à une clientèle commerciale effectuant des déplacements domicile/travail ou domicile/loisirs, entre Crépy et Roissy afin de faciliter l'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG, > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif, > Faciliter l'intermodalité.	40%	175 000,00 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	N° de dossier : 19-2018 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018		CS du 05/06/2019		
Région Hauts-de-France (Cf. courrier du 04/04/2019)	Fonctionnement: Maintien et poursuite des mesures de tarification harmonisée et unifiée sur les lignes interurbaines du réseau régional appliquées sur le département de l'Oise	Objectifs : > Favoriser l'usage du transport collectif sur le réseau des lignes interurbaines régionales.	40%	1 273 684,57 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	N° de dossier : 21-2018 V2 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018		CS du 05/06/2019		
	Fonctionnement: Reconduction des mesures de renforts et d'adaptation de l'offre de transport en heure creuse, des déplacements domicile / travail et mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires	Objectifs : > Renforcer l'offre de transport en heures creuses, > Favoriser les déplacements domicile / travail, > Mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires, > Offrir une alternative à la voiture particulière vers les gares à forte fréquentation.	40% & 50%	272 468,06 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	N° de dossier : 22-2018 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018		CS du 05/06/2019		
Région Hauts-de-France (Cf. courrier du 11/04/2019)	Fonctionnement: Renouvellement des cars pour l'exploitation de la Ligne Régionale Routière 40 "Picardie Roissy - Creil / Senlis"	Objectifs : > Amélioration du niveau qualitatif du parc roulant (entièrement neuf) afin de rendre plus attractive cette ligne, > Cars accessibles, aux normes Euro V (et un car aux normes Euro VI), > Cars équipés de WIFI à compter du 01/10/2014.	40%	26 671,80 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	N° de dossier : 20-2018 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018		CS du 05/06/2019		

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le 07/06/2019



ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_4-DE

Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTCO (%)	Montant subvention SMTCO attribué	Date de l'arrêt de subvention	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.	Date d'échéance de report pour une quatrième année suppl.
Région Hauts-de-France (Cf. courrier du 17/04/2019)	<u>Fonctionnement:</u> Renouvellement des cars pour l'exploitation des lignes de transports de voyageurs Interurbains y compris le transport des scolaires pour le département de l'Oise	<u>Objectifs:</u> > Maintien du niveau qualitatif du parc roulant conformément aux clauses de la DSP, > Utilisation de carburants propres, > Motorisation respectant les normes environnementales et réduisant les émissions polluantes, Norme Euro 6.	40%	1 150 800,00 €	28/06/2018	28/06/2020	/
	N° de dossier : 23-2018 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019	
Communauté d'agglomération du Beauvaisis (Cf. courrier du 11/03/2019)	<u>Fonctionnement:</u> Renforcement de l'offre du réseau COROLIS. Chrono 1, Chrono 2, Ligne 3, Ligne 4 1er semestre 2018	<u>Objectifs:</u> > Améliorer l'attractivité et la fréquentation du réseau (+21% à l'issue du contrat de délégation de service public). > Favoriser les déplacements domicile-travail, > Favoriser le report modal vers les transports collectifs.	50%	168 917,75 €	28/06/2018	28/06/2020	/
	N° de dossier : 09-2018 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019	
Communauté d'agglomération du Beauvaisis (Cf. courrier du 11/03/2019)	<u>Fonctionnement:</u> Renforcement de l'offre du réseau COROLIS. Chrono 1, Chrono 2, Ligne 3, Ligne 4 2nd semestre 2018	<u>Objectifs:</u> > Améliorer l'attractivité et la fréquentation du réseau (+21% à l'issue du contrat de délégation de service public). > Favoriser les déplacements domicile-travail, > Favoriser le report modal vers les transports collectifs.	50%	168 917,75 €	28/06/2018	28/06/2020	/
	N° de dossier : 09-2018 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019	
Mise en place d'une expérimentation pour un an. Liaison périurbaine entre le centre-ville de Beauvais et le hameau de Plouy Saint Lucien		<u>Objectifs:</u> > Améliorer l'attractivité et la fréquentation du réseau. > Répondre aux besoins des familles beauvaisiennes habitant le Hameau de Plouy-Saint-Lucien et quartier de la Mie-au-Roy.	30%	12 030,00 €	28/06/2018	28/06/2020	/
	N° de dossier : 10-2018 v2 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019	
Nouvelle agence commerciale du réseau COROLIS, Place Clémenceau		<u>Objectifs:</u> > Améliorer l'accueil des usagers du réseau Corolis. > Favoriser l'accès aux transports, > Relayer les informations voyageurs Oise Mobilité.	30%	5 400,00 €	28/06/2018	28/06/2020	/
	N° de dossier : 11-2018 v2 du 19/06/2018				CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019	

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
Reçu en préfecture le 07/06/2019
Affiché le 07/06/2019
ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le 07/06/2019
 ID : 060-200006039-20190605-CS2019_06_05_5-DE

Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTCO (%)	Montant subvention SMTCO attribués	Date de l'arrêté de subvention	Date d'échéance de validité	Date d'échéance de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.	Date d'échéance de report pour une quatrième année suppl.
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (Cf. courrier du 11/03/2019)	<u>Fonctionnement :</u> Opération Vélostation sur le pôle intermodal de Beauvais gare SNCF (Ex buffet de la gare) N° de dossier : 12-2018 V2 du 19/06/2018	<u>Objectifs :</u> > Promouvoir la pratique du vélo sur le territoire de la CAB, > Pérenniser l'opération en ouvrant le service au tout public en intermodalité dans les pôles d'échanges, > Offrir un mode de déplacement non-polluant.	50%	10 000,00 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	<u>Fonctionnement :</u> Service de transport urbain à la demande entre le centre ville et le centre pénitentiaire de Beauvais. Adaptation aux horaires du parloir à compter du 09/05/2018 1er semestre 2018 N° de dossier : 13-2018 V2 du 19/06/2018	<u>Objectifs :</u> > Répondre aux besoins en mobilité en proposant une offre de service aux visiteurs du centre pénitentiaire, > Favoriser l'intermodalité bus/train en gare de Beauvais.	50%	12 703,00 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	<u>Fonctionnement :</u> Service de transport urbain à la demande entre le centre ville et le centre pénitentiaire de Beauvais. Adaptation aux horaires du parloir à compter du 09/05/2018 2nd semestre 2018 N° de dossier : 13-2018 V2 du 19/06/2018	<u>Objectifs :</u> > Répondre aux besoins en mobilité en proposant une offre de service aux visiteurs du centre pénitentiaire, > Favoriser l'intermodalité bus/train en gare de Beauvais.	50%	12 703,00 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (Cf. courrier du 11/03/2019)	<u>Investissement :</u> Acquisition de bus standards et de minibus N° de dossier : 15-2018 du 19/06/2018	<u>Objectifs :</u> > Respect de l'environnement (norme Euro 6), > Economie de consommation, > Réduction des rejets de CO2 et des nuisances sonores, > Accessibilité PMR.	40%	432 440,00 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	<u>Investissement :</u> Acquisition de deux bus standards hybrides (Diesel + Electrique) + 1 minibus 20 places N° de dossier : 43-2016 du 14/05/2016	<u>Objectifs :</u> > Les véhicules hybrides respectent la norme Euro 6, entrée en vigueur au 1er janvier 2014, > Economie de consommation, > Réduction des rejets de CO2 et des nuisances sonores, > Accessibilité PMR.	40%	316 000,00 €	18/07/2016	18/07/2017	18/07/2018	18/07/2019	18/07/2020
					CS du 14/06/2016		CS du 20/06/2017	CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019

Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTCO (%)	Montant subvention SMTCO attribué	Date de l'arrêté de subvention	Date d'échéance de validité	Date d'échéance de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.	Date d'échéance de report pour une quatrième année suppl.
Commune de Chantilly (Cf. courrier du 02/04/2019)	<p>Fonctionnement : Amélioration de la Desserte Urbaine Cantilienne dans le cadre du nouveau marché : Ajout de 2 courses supplémentaires le soir pour assurer la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h30 1er semestre 2018</p> <p>N° de dossier : 06-2018 du 19/06/2018</p>	<p>Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Couvieux, > Améliorer la desserte vers les quartiers Boussac et Lefébure (nord et sud de Chantilly), > Faciliter les déplacements domicile / travail.</p>	50%	2 195,33 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	<p>Fonctionnement : Amélioration de la Desserte Urbaine Cantilienne dans le cadre du nouveau marché : Ajout de 2 courses supplémentaires le soir pour assurer la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h30 2nd semestre 2018</p> <p>N° de dossier : 06-2018 du 19/06/2018</p>	<p>Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Couvieux, > Améliorer la desserte vers les quartiers Boussac et Lefébure (nord et sud de Chantilly), > Faciliter les déplacements domicile / travail.</p>	50%	2 195,33 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
Commune de Chantilly (Cf. courrier du 02/04/2019)	<p>Fonctionnement : Renforcement de la desserte Urbaine Cantilienne dans le cadre d'un nouveau marché : Affectation d'un bus supplémentaire pour augmentation de 5 courses quotidiennes du lundi au vendredi, de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h en correspondance avec les trains 1er semestre 2018</p> <p>N° de dossier : 07-2018 du 19/06/2018</p>	<p>Objectifs : > Améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux, > Fluidifier les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain, > Améliorer les liaisons avec les établissements scolaires, > Offrir davantage d'offre en semaine, avec 5 départs supplémentaires du Lundi au Vendredi.</p>	50%	14 820,58 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	<p>Fonctionnement : Renforcement de la desserte Urbaine Cantilienne dans le cadre d'un nouveau marché : Affectation d'un bus supplémentaire pour augmentation de 5 courses quotidiennes du lundi au vendredi, de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h en correspondance avec les trains 2nd semestre 2018</p> <p>N° de dossier : 07-2018 du 19/06/2018</p>	<p>Objectifs : > Améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux, > Fluidifier les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain, > Améliorer les liaisons avec les établissements scolaires, > Offrir davantage d'offre en semaine, avec 5 départs supplémentaires du Lundi au Vendredi.</p>	50%	14 820,58 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (Cf. courrier du 04/04/2019)	<p>Fonctionnement : Etudes préalables à la restructuration d'un réseau de transport urbain et AMO pour la conduite d'une procédure de DSP, d'une mise en place d'une régie ou de la création d'un SPI</p> <p>N° de dossier : 47-2018 du 19/06/2018</p>	<p>Objectifs : > Réaliser un diagnostic des offres de transport existantes sur le territoire, > Réaliser une étude de définition d'un nouveau réseau, au périmètre élargi de l'ACSO, afin de relier les territoires entre eux, > Profiter d'une expertise externe pour rédiger la dossier de consultation, préparer la procédure d'appel d'offres jusqu'à la désignation du futur délégataire, > Se faire accompagner par des experts du transport pour obtenir des offres compétitives en suscitant plusieurs candidatures.</p>	50%	35 000,00 €	28/06/2018	28/06/2019	28/06/2020	/	/
	<p>N° de dossier : 47-2018 du 19/06/2018</p>				CS du 19/06/2018	CS du 05/06/2019	CS du 05/06/2019		

Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTCO (%)	Montant subvention SMTCO attribué	Date de l'arrêté de subvention	Date d'échéance de validité	Date d'échéance de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.	Date d'échéance de report pour une quatrième année suppl.
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (Cf. courrier du 21/05/2019)	Investissement : Acquisition de deux bus urbains : un véhicule standard diesel et un véhicule standard hybride diesel/électrique	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement annuel de la flotte de véhicules afin de rajeunir le parc des véhicules et maintenir une moyenne d'âge du parc correcte (à 7 ans avec ce renouvellement). > Favoriser l'accessibilité des PMR par un équipement UFR. > Réduire les émissions polluantes par une motorisation de type EURO VI. > Permettre une meilleure qualité de service, notamment en terme de voyage. > Recourir à l'expertise de la centrale d'achat AGIR pour bénéficier de coûts d'acquisition plus avantageux. > Acquérir et expérimenter in situ un véhicule doté d'une motorisation hybride afin d'évaluer les impacts en termes d'économie de consommation GO. 	40%	216 666,40 €	28/06/2018	28/06/2019	/	/	/
					CS du 19/06/2018				
					CS du 05/06/2019				

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **5 juin 2019**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 20 mai 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Gérard WEYN, M. Pierre DESLIENS, M. Christian VAN PARYS, M. Guy LAFOREST, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Lionel GUIBON, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Frédéric TANGUY
- M. Gérard DECORDE : pouvoir de Mme Martine BORGGOO
- M. Gérard WEYN : pouvoir de Rémy RUFFAULT
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Christian VAN PARYS : pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Thierry BALLINER
- M. Lionel GUIBON : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Jean-Marie LAVOISIER suppléant de M. Philippe MARINI et porteur du pouvoir de M. Nicolas LEDAY
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER

Suppléants présents :

- M. Jean-Marie NIGAY
- M. Joseph KARST

Étaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Martine BORGGOO, Mme Caroline CAYEUX, M. Jacques DORIDAM, M. Robert CHRISTIAENS, M. Rémy RUFFAULT, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Nicolas LEDAY, M. Frédéric TANGUY, M. Denis VANHOÛTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE, M. Jean-Noël GURDALA, M. Thierry BALLINER.

Secrétaire de séance désigné : M. Pierre DESLIENS

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2019 06/05-6 relatif au :

AFFAIRES DE PERSONNELS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **MODIFIE** la délibération du 5 février 2019 sur le point suivant :

- la suppression des postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe et Rédacteur principal de 2ème classe est annulée.

Ces postes ne pourront être supprimés qu'après les titularisations dans les nouveaux grades créés par notre délibération du 5 février 2019.

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent de catégorie A (ingénieur ou ingénieur principal, selon le profil du candidat retenu) pour l'emploi de chef(fe) de projet SISMO (Système intégré de services à la mobilité dans l'Oise), en vue du renouvellement du système et de son suivi opérationnel. Ce poste exige un niveau d'expertise spécialisé en SIM (Système d'informations voyageurs multimodal), SAE (Système d'aide à l'exploitation), billettique et sur les problématiques d'interopérabilité.

Le reste du tableau des effectifs reste inchangé.
Les crédits ont été prévus au Chapitre 012 du présent Budget.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise